Le Travail et LA VIE SYNDICALE

5c

VOLUME XIX — No 6 | Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada | MONTREAL, JUIN 1943

SUR L'ENCLUME

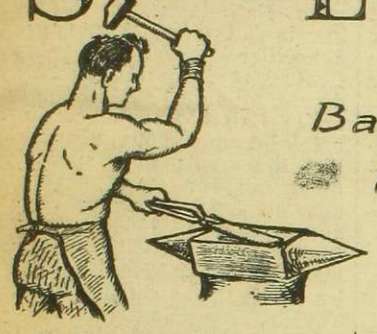

Battons le fer pendant qu'il est chaud!

Les "porte-paniers" internationaux...

Les officiers des unions internationales ont porté leurs "paniers" à Ottawa et à Québec Avec le ton d'enfants d'école qui cherchent l'appui de la maîtresse contre leurs compagnons de jeu, ils ont prétendu que le clergé catholique prenait la part des syndicats catholiques, que c'était là un "passe-droit", une injustice, etc., etc.

Pour des gens qui se vantent d'avoir l'appui des grands chefs des Etats, ce n'est pas très fier. Que veulent-ils ces petits chefs locaux des grandes unions américaines? Ne puisent-ils pas à pleines mains dans les caisses internationales remplies des contributions des ouvriers des Etats et du monde entier? comme dirait Paul Fournier. Ne sont-ils pas les enfants choyés des grandes distilleries et brasseurs de toutes les bières que buvaient nos grand-pères sans enrichir aucun des leurs?

Les grandes compagnies de papier ne les trouvent-elles pas plus hommes d'affaires que les officiers des syndicats catholiques, surtout quand il s'agit de fixer le salaire des quatre cinquièmes du personnel, les ouvriers sans métier? Ne sont-ils pas les préférés de patrons canadiens-français, comme ceux de Saint-Jérôme et de Mont-Rolland qui ne cessent de vanter leur habilité dans les négociations de contrats de travail que les compagnies peuvent signer sans déranger leurs calculs? Ne jouissent-ils pas de la confiance de certains fonctionnaires fédéraux et provinciaux? M. King ne leur réserve-t-il pas, chaque année, plusieurs minutes de ses heures précieuses? Tous ces concours puissants à la fois, n'est-ce pas suffisant pour gagner les ouvriers du Québec à leur cause?

Les pauvres syndicats, eux, n'ont de leur côté que le simple bon sens et leur loyauté de vingt-cinq ans à la cause ouvrière. Faut-il que les "Internationaux" pleurnichent comme des enfants d'école parce que le clergé est de "leur bord"?

Allons, petits chefs internationaux, les "canayens"

(Suite à la page 10)

La liberté syndicale

Une loi qui presse

La Commission d'études des relations syndicales nommée il y a quelques semaines par l'hon. Adélard Godbout, vient de soumettre son rapport au gouvernement. Commission qui a été formée par des représentants des unions internationales, des unions canadiennes et des syndicats nationaux catholiques. Sa mission fut de chercher les moyens propres à permettre une collaboration grandement souhaitable entre les unions ouvrières rivales de cette province. Une loi de liberté syndicale seule pourrait fournir ces moyens de collaboration. La Commission eut pour tâche d'élaborer un projet de loi à cet effet.

Nombreux devraient être les bienfaits qui découleraient de l'application d'une loi de liberté syndicale, tant pour les ouvriers que pour les patrons et la société en général. Garantir aux ouvriers la liberté d'appartenir à un syndicat entièrement libre de la tutelle patronale; bannir les "unions de compagnies"; ne laisser en présence que des unions ouvrières absolument responsables suivant des critères bien arrêtés; supprimer la surenchère syndicale sur les salaires; assurer sans violence la syndicalisation totale de l'atelier; conduire à une structure syndicale uniforme; produire l'unité professionnelle; éliminer grève et menace de grève; procurer aux organisations ouvrières une compréhension conjointe des problèmes de l'industrie et de leurs communes responsabilités envers cette dernière, voilà déjà un premier groupe d'avantages très important, mais il en est d'autres encore.

En vertu d'une loi de liberté syndicale, les employeurs devraient être tenus de négocier une convention collective de travail avec, pour le moins, l'organisation prépondérante responsable; ils devraient être tenus de reconnaître à une organisation minoritaire légitime le droit d'être partie signataire de la même convention et le droit d'être représenté sur le comité de surveillance pour l'application de ladite convention; la négociation d'une convention collective amène l'employeur à partager son autorité avec le syndicat ouvrier concernant le règlement des conditions de travail; lui inculque un sens social qu'il possède peu ou pas sans cela; lui apprend à considérer son industrie comme un service envers la société; lui inculque le sens de la responsabilité collective avec ses concurrents dans la même industrie envers leurs travailleurs salariés. Il s'ensuit qu'une industrie sous ce régime est à l'abri du désordre et assurée de la paix industrielle.

Au point de vue de l'intérêt général une loi de liberté syndicale en plus d'éliminer les organisations ouvrières non responsables, mettrait fin aux luttes ouvrières démagogiques de ces derniers temps; remplacerait les grèves par la conciliation et l'arbitrage obligatoire devant des tribunaux du travail créés à cette fin. Des cartels intersyndicaux seraient progressivement conclus pour faciliter la négociation de conventions collectives. Celles-ci connaîtraient une vogue grandissante dans l'industrie et la collaboration nécessaire entre les industries ne se ferait pas longtemps attendre une fois tout ce progrès réalisé.

L'adoption d'une loi de liberté syndicale est impérieusement nécessaire. Nous souhaiterons que le gouvernement la passe à la présente session. Attendre une autre année serait trop long. Personne n'aimerait que les organisations ouvrières entre elles et avec les employeurs soient encore durant un an exposées aux mêmes âpres luttes du passé. Rien n'est plus dommageable au bien général que ces luttes industrielles en ce temps de guerre. La C.T.C.C. est d'avis que le gouvernement provincial doit adopter une loi de ce genre avant que le gouvernement fédéral adopte la sienne. Car alors, l'on peut espérer que notre loi provinciale influera sur la législation fédérale, qui résultera sans doute de la présente enquête du Conseil national du Travail.

Alfred CHARPENTIER

Hommages aux Syndicats de la Mauricie (voir pages 5, 6, 7, 9, et 10)
Jubilé sacerdotal de Monsieur l'abbé Jean Bertrand (voir pages 2, 3, 4 et 8)

Photographie au banquet donné en l'honneur du jubilé sacerdotal de l'abbé Jean Bertrand, aumônier général de la C.T.C.C.

Jubilé sacerdotal de l'abbé Jean Bertrand

La célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'ordination sacerdotale de M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et des Syndicats catholiques de Montréal, a donné lieu, samedi 5 juin dernier, à des manifestations qui resteront inoubliables et qui feront époque dans les annales déjà si intéressantes du syndicalisme catholique de notre province.

Pour voir à l'organisation de la célébration de ce jubilé d'argent sacerdotal, le Conseil central des Syndicats catholiques de Montréal forma le comité suivant: président, G.-A. Gagnon; secrétaire, Alfred Charpentier; trésorier, Alp. Bourdon; assistant-trésorier, Alp. St-Charles; C.-O. Bruneau, J.-B. Delisle, O. Filion. Ce comité, disons-le à sa louange, fut on ne peut plus heureux, car les quelques centaines de convives qui avaient tenu à assister à ce banquet ont manifesté une satisfaction bien sincère. En effet, de l'aveu de connaisseurs, rarement on voit un événement de ce genre obtenir un si complet succès. Ceci témoigne et de l'admiration de chacun pour le jubilaire et du si beau travail des membres du comité d'organisation.

Le banquet

C'est M. G.-A. Gagnon, président du Comité qui présida et avec un brio remarqué, ce banquet. A la table d'honneur on remarquait: S. Exc. Mgr C. Chaumont, M. l'abbé Bertrand, le jubilaire, M. le chanoine Chartrand, M. Alf. Charpentier, président de la C.T.C.C., M. O Filion, vice-président de la C.T.C.C., M. Placide Bertrand, M. le curé Olivier, M. C.-A. Bruneau, président du Secrétariat, M. Emile Tellier, vice-président de la C.T.C.C., M. l'abbé R. Dionne, M. Gérard Picard, secrétaire-général de la C.T.C.C., Me M. Julien, M. l'abbé L. Valois, assistant-aumônier, MM. A. Gougeon et J.-B. Delisle.

Discours de M. G.-A. Gagnon

Excellence,
Vénéré Jubilaire,
Mesdames, mesdemoiselles, messieurs,

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques de Montréal, dont votre humble serviteur est le président, ne pouvait pas laisser passer inaperçu le vingt-cinquième anniversaire de sacerdoce de son aumônier général.

Ce banquet qu'il a organisé et qui nous réunit tous ce soir, dans une même communion de pensées et de sentiments à l'égard de notre vénéré jubilaire est la preuve tangible de notre admiration et de notre reconnaissance pour tous les bons services qu'il a rendus à la cause du syndicalisme catholique de ce diocèse. Cette fête est encore la fête du sacerdoce.

Je laisse à une voix plus autorisée que la mienne vous rappeler tous les bienfaits spirituels que les vingt-cinq années de sacerdoce ont procuré à tous ceux qui ont bénéficié du ministère sacerdotal de M. l'abbé Bertrand. C'est dans ce but d'ailleurs que nous n'avons pas voulu laisser passer sous silence le caractère tout spirituel de cette fête, puisque demain matin à la chapelle de l'Hôtel-Dieu, tous ceux qui assistent à la fête de ce soir, je les invite avec instance à aller assister à la messe de 10 heures que célèbrera demain notre jubilaire pour remercier Dieu des grâces qu'Il lui a accordées durant ses vingt-cinq ans de vie sacerdotale.

Sur le menu de ce banquet, vous pouvez lire dans le médaillon en exergue: *Tu es sacerdos in aeternum.* Tu es prêtre pour l'éternité. Honneurs et reconnaissance à notre dévoué missionnaire du travail. Ces deux phrases résument bien le double caractère de ce jubilé d'argent, la fête du sacerdoce et la fête du missionnaire du travail.

Ne soyez pas surpris, mesdames et messieurs de ce titre "Missionnaire du travail" décerné à tous les aumôniers de syndicats ouvriers et particulièrement en cette circonstance à notre vénéré jubilair.e Ce titre, peut être nouveau pour certains d'entre vous, mais non pas pour ceux qui ont déjà lu les directives de Rome concernant le rôle que doivent jouer les prêtres, aumôniers de syndicats ouvriers.

Ces mots: Missionnaires du travail, pour désigner la fonction, le rôle du prêtre dans les syndicats ouvriers, comportent tout un programme d'apostolat que les directives de Rome et spécialement de la Congrégation du Concile ont tracé d'avance à tous les prêtres désireux de consacrer leurs énergies et leur vie au salut de la classe ouvrière.

Comme le disait si bien l'abbé Thellier de Ponchervillle, "Ce que visent les instructions romaines, c'est la nomination d'un ou plusieurs prêtres spécialistes dont ces oeuvres difficiles soient l'unique affaire. Car il y faut du temps, de la compétence, de l'indépendance; il y faut même une sorte de vocation, un tempérament qui ait le goût de se sacrifier à ce poste d'avant-garde".

Vénéré jubilaire, notre évêque a fait un choix heureux lorsqu'en 1931, il vous appelait au poste d'aumônier général des syndicats de Montréal. Il savait d'ailleurs que vous aviez fait une longue préparation pour occuper ce poste d'aumônier. En effet, lorsque vous étiez vicaire déjà vous vous occupiez d'organisation syndicale, sous la direction de M. Edmour Hébert, aumônier-fondateur, de regrettée mémoire.

Désigné comme aumônier du Syndicat des charpentiers-menuisiers, vous avez pris goût à cet apostolat et bientôt votre audace vous poussa à fonder le syndicat des employés de tramways, et à publier un petit journal pour défendre leurs intérêts et accomplir de la bonne propagande en leur faveur. Après huit années de noviciat, en 1931, vous étiez donc tout désigné pour succéder à M. l'abbé Aimé Boileau. La vocation de missionnaire du travail ne vous a pas certes fait défaut, car étant vicaire de paroisse et aumônier d'un syndicat, vos goûts, vos aptitudes, vos préoccupations étaient tout orientées vers vers l'organisation syndicale et prenaient toute votre activité.

Vous aviez donc la vocation et de plus vous possédiez le tempérament nécessaire à un bon missionnaire du travail: beaucoup de prudence et de tact, du savoir-faire pour vous tirer d'embarras dans les difficultés, une patience à toute épreuve pour supporter toutes les contradiction et attendre le moment opportun de l'action efficace.

Par la parole et par la plume, vous avez travaillé pendant près de 23 ans à l'extension du syndicalisme catholique dans ce diocèse, vous auriez voulu que tous les ouvriers saisissent et comprennent la nécessité d'entrer dans des syndicats de leur mentalité et c'est pourquoi l'oeuvre du journal "Le Travail et la Vie Syndicale" vous tient tant à coeur.

Vénéré jubilaire, permettez-moi cette indiscrétion devant vos parents et vos amis, le journal vous tient tant à coeur, que vous avez refusé d'accepter une bourse rondelette de tous nos syndicats affiliés à la C. T. C. C., à l'occasion de votre jubilé. A la place de cette bourse que le Conseil Central de Montréal, conjointement avec la C. T. C. C., voulaient vous offrir, vous nous avez demandé de nouveaux abonnements au journal "Le Travail et la Vie Syndicale". Cette attitude de votre part, à l'occasion de vos noces d'argent sacerdotales, nous montre bien votre grand coeur et votre désir de voir se développer l'oeuvre du journal pour la pénétration de l'idée syndicale catholique dans tous les coins de cette province et même au delà.

Au nom de tous les délégués du Conseil Central, au nom de tous les organisateurs de cette fête, à l'occasion de votre vingt-cinquième anniversaire de sacerdoce, je suis heureux de vous témoigner les sentiments sincères et respectueux de notre reconnaissance et de nous joindre à tous vos parents et vos amis pour demander à Dieu de vous accorder longue vie et succès toujours grandissant pour la cause syndicale catholique.

Adresse de M. Alfred Charpentier à M. l'abbé Bertrand

Vénéré jubilaire,

Pour célébrer avec un digne éclat vos noces d'argent de vie sacerdotale, afin de vous témoigner en toute sincérité leur reconnaissance, leur estime et leur admiration, les Syndicats Nationaux Catholiques de Montréal et la C. T. C. C. elle-même ne pouvaient mieux faire que de vous offrir la présente manifestation, toute abondante de cordialité et d'enthousiasme.

Vos frères et soeurs, vos anciens confrères thérésiens se sont joints à nous pour partager avec nous et avec vous-mêmes, les joies intimes profondes et extérieures que provoquera en tous nos coeurs la fête profane de ce soir, la fête des laïques, la fête des syndiqués qui vous aiment.

Ce soir sans doute, mais surtout demain, au Saint-Autel, votre coeur tressaillera au doux souvenir de vos chers parents qui, instruments de la divine Providence, permirent que vous devintes prêtre du Seigneur.

Votre choix, il y a vingt-cinq ans, de la vocation sacerdotale, qui marqua votre renoncement à la carrière journalistique, vers laquelle vous poussait un réel talent, fut une heureuse décision, marqué du doigt de Dieu, pour le grand bienfait du mouvement syndical catholique dans la province et très particulièrement dans la grande ville de Montréal.

Votre ordination à la prêtrise en 1918, précédent d'un mois à peine la fondation du Cercle d'étude Léon XIII, coïncida, on peut le dire, avec joie, avec la naissance même du syndicalisme catholique à Montréal, car le Cercle Léon XIII en fut le berceau.

Un heureux concours de circonstances vous lie aussitôt d'amitié avec M. l'abbé Edmour Hébert, aumônier-fondateur du Cercle Léon XIII et de dernier vous apprend ainsi les noms, qualités, défauts et aspirations des premiers membres du Cercle Léon XIII.

Dès lors, une attirance de plus en plus irrésistible vous pousse vers l'oeuvre naissante, vers les futurs syndicats catholiques que le Cercle établira à Montréal.

Vos premiers humbles débuts comme aumônier de syndicat vous les faites dès 1919, dans le Syndicat des charpentiers-meniuisiers. En 1924 vous prenez la direction morale du Syndicat des employés de Tramway, que vous conserverez pendant une douzaine d'années. Votre part dans le développement de ce Syndicat en face d'une union rivale est moralement et temporellement très considérable. Votre apostolat y fut surtout marqué par la fondation du journal "Le Tramway", où se révéla votre talent de polémiste spirituel.

Votre long stage d'aumônerie déjà vous mérite, en 1931, d'être codirecteur, spirituel avec M. l'abbé Eugène Delisle, de Québec, d'un pèlerinage d'ouvriers à Rome, pour représenter les travailleurs catholiques de la province de Québec, aux solennelles célébrations du cinquantenaire de l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII. Pèlerinage qui étreignit votre coeur et celui de vos compagnons privilégiés, de joies ineffables suivies, depuis, d'ineffaçables souvenirs de la Cité Vaticane.

De retour d'Europe, à l'automne de 1931, Son Excellence Mgr Georges Gauthier vous confie la charge — car c'en fut une très lourde — d'aumônier général des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal. Par le fait même, vous devenez conseiller moral du Conseil Central et de ses 15 ou 20 syndicats, puis du Cercle Léon XIII, de la Caisse Populaire, du Secrétariat que vous réorganisez juridiquement; puis successivement, au fur et à mesure où elles se fondent, vous devenez aumônier des fédérations professionnelles qui établirent leur siège social à Montréal, telles les Fédérations du Bâtiment, du Textile, de l'Imprimerie, des Barbiers-Coiffeurs, de la Ganterie. Sont l'objet de votre sollicitude aussi, le Conseil des Métiers alliés de l'Imprimerie, le Conseils des Métiers de la Construction, lequel surtout exige beaucoup de vous-même.

Puis que de problèmes financiers auxquels vous avez trouvé une solution heureuse pendant les dix années de crise que nous avons eues: tel l'achat de l'Edifice syndical par le Secrétariat; le graduel renflouement, par toutes sortes d'initiatives fécondes, de la dette de cet édifice; la réorganisation

(Suite à la page 3)

Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constituants de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL, Ministre

ARTHUR MacNAMARA, Sous-ministre

Jubilé sacerdotal . . .

(Suite de la page 2)

de "La Vie Syndicale", organe local des syndicats de Montréal, jusqu'à 1942; la mise en indépendance financière du Conseil des métiers de la Construction. Que de syndicats nouveaux organisés sous votre règne, auxquels vous avez donné votre savoir, un dévouement de tout instant pour les bien lancer. Je ne puis tous les nommer, par crainte de trop en oublier. Dirais-je cependant que de tous ceux dont vous vous êtes beaucoup occupés, il en est un qui a toujours été l'objet de votre attention particulière. Son nom est sur toutes les lèvres.

Que de temps, le jour, le soir, n'avez-vous pas donné aux problèmes ouvriers de toutes sortes et à la négociation de nombreuses conventions collectives de travail pour nos syndicats. Dans ce domaine, très précieuse fut votre contribution dans les réunions syndicales, auprès du gouvernement, auprès des patrons, jusque dans certains comités paritaires. Votre audace, égale à votre compétence, sous ce rapport, eurent des résultats fort appréciés par tous ceux qui vous ont vu à l'oeuvre.

Or, ce poids déjà lourd, s'alourdit davantage sur vos épaules lorsque M. l'abbé Georges Côté, de Québec, vous prie, en 1940, de le remplacer temporairement comme aumônier général de la C. T. C. C., parce que lui-même est nommé aumônier militaire pour service outremer.

Vous avez eu, depuis, la redoutable responsabilité de la surveillance morale de trois congrès de la C. T. C. C. Votre entrée en fonction coïncide avec la venue d'un stimulant nouveau, pour la formation de futurs militants de notre mouvement.

A cette fin, il est décidé de lancer un bulletin d'étude spécialement à leur usage. "Le Syndicaliste", nom de ce bulletin, voit le jour en décembre 1940, grâce à votre bienveillante et active collaboration. De même doit-on aussi à votre perspicacité, à votre largeur de vue et à votre désintéressement, l'acquisition par la C. T. C. C. de "La Vie Syndicale", qui devient, en janvier 1942, "Le Travail et la Vie Syndicale".

La direction morale de la C. T. C. C. tombe temporairement entre les mains d'un expert en questions syndicales. C'est fort heureux pour la période de guerre où nous entrons. La C. T. C. C. traverse des heures difficiles; votre prudence lui rendra de précieux services. Grâce à votre fine psychologie vous comptez depuis 1940, parmi l'un des principaux artisans de la cohésion plus marquée qui s'est développée au sein de notre Confédération.

Fils de cultivateur, la Providence a déposé en vous un sens profond et subtil des réalités. Autrement dit, votre grand sens pratique a toujours été le trait dominant de votre personnalité, tout le long de vos 23 années d'apostolat syndicale.

Patriote éclairé mais non chauvin, vous avez, dans les diverses phases de votre rôle d'aumônier, conseillé les attitudes les plus sages à notre mouvement syndical, soit dans le domanie politique, soit dans le domaine national ou dans le domaine industriel. Syndicaliste avant toute chose étiez-vous, et tel aussi désiriez-vous que fut notre mouvement tant dans la métropole que dans toute la province.

Votre piété et votre renoncement sacerdotal s'ajoutant à votre humilité et à votre générosité naturelle, vous avez pu exercer un apostolat spirituel propre à aider grand nombre de militants syndicaux, à surnaturaliser leur propre dévouement à la cause syndicale.

Les retraites fermées annuelles, les journées de récollection spirituelle, les contacts avec les mouvements spécialisés d'action catholique ouvrière furent constamment l'objet de votre sollicitude.

Votre long stage d'aumônier dans des syndicats nationaux catholiques, qui n'a pas été égalé par aucun prêtre encore dans notre mouvement, vous a valu bien des sacrifices et de très dures épreuves mesurées aux responsabilités de vos diverses aumôneries: secrétariat, Conseil Central, C. T. C. C., etc., etc., épreuves qui atteignirent parfois la vie même de notre mouvement soit pour épurer certains coeurs de militants, soit pour corriger certaines erreurs, soit pour garder nos syndicats nationaux catholiques dans la voie de leur destinée.

Ces moments d'adversité vous ont fait souffrir profondément mais la joie du Seigneur inondait le tréfonds de votre coeur, convaincu que Dieu préfère manifester sa gloire dans un coeur ami qui saigne.

Apôtre ouvrier, missionnaire du travail, vous l'avez été dans l'âme. Aussi les collaborateurs dévoués ne vous ont jamais manqué chez les syndiqués pour partager vos lourdes tâches. Aussi longtemps resterez-vous encore à la direction spirituelle du syndicalisme catholique aussi longtemps vous pourrez compter sur la même collaboration dévouée et reconnaissante; collaboration reconnaissante, c'est le cas de dire, cher jubilaire, car non seulement vos collaborateurs immédiats vous doivent de la reconnaissance, mais tous les syndiqués de Montréal vous doivent gratitude sur gratitude pour tout ce que vous leur avez donné au meilleur de vous-même et qui a tant contribué à édifier un syndicalisme catholique montréalais dont l'avenir est assuré.

La C. T. C. C. elle-même se doit de vous exprimer sa vive reconnaissance pour les multiples services que vous avez rendus à notre mouvement, sous diverses façons depuis nombre d'années, mais particulièrement depuis que vous en êtes l'aumônier général.

Ce dont tout le mouvement doit le plus vous remercier du fond du coeur vous-même et tous vos collègues du Secrétariat de Montréal, ce fut de donner à la C. T. C. C. l'organe qui lui manquait, "Le Travail et la Vie Syndicale".

Sous quelle forme, cher M. l'abbé Bertrand, notre Confédération se doit-elle de vous offrir ses hommages de reconnaissance, d'estime et d'admiration? Quant à notre estime et à notre admiration, la célébration de ce soir en est l'éclatante manifestation. Mais notre hommage de reconnaissance, afin de répondre à votre ardente sollicitude pour assurer la prospérité de l'organe de la C. T. C. C., ne doit prendre la forme que d'une promesse solennelle, collective et agissante, promesse qui est un engagement d'honneur que nous tous, chef syndicaux des différents centres de la province, prenons ici en votre présence: Nous nous engageons donc de porter à 25,000 le nombre des abonnés au "Travail et à la Vie Syndicale" d'ici le prochain congrès de la C. T. C. C.

Puisse la divine Providence en ce jour béni, ratifier pour l'avenir nos voeux intimes les plus sincères à l'occasion de votre jubilé d'argent.

AD MULTOS ET FASTISSIMOS ANNOS !

M. O. Filion

Il m'est agréable de parler au nom des Anciens qui font partie des syndicats catholiques nationaux depuis les débuts de leur fondation. Je me rappelle nos premiers efforts, en 1914-1915, dans la formation du syndicalisme catholique dans le diocèse de Montréal. Les premiers syndiqués se réunissaient dans une salle sise au coin des rues Berri et Ste-Catherine. Notre premier aumônier fut le curé de la cathédrale de Montréal devenu par la suite S. Exc. Mgr Gauthier. MM. Art. St-Pierre et G. Vanier nous aidèrent de leur précieux concours. Notre ami, M. Alp. Gougeon, gérant actuel de la Caisse Populaire des Syndicats de Montréal, est un des premiers du mouvement syndical, de même que M. Xavier Guérard, trésorier du Syndicat des menuisiers de Montréal. Les premiers syndicats fondés furent le Syndicat de l'Auto-Voiture, avec comme aumônier, M. l'abbé Gouin, le Syndicat des menuisiers avec, comme aumônier, M. l'abbé Maurice.

En 1918, arrive M. J.-B. Delisle qui, encouragé par M. Alf. Charpentier, décide de se donner à l'organisation syndicale catholique. Puis apparaissent M. l'abbé Ed. Hébert, MM. Gérard Tremblay, Clovis Bernier, M. Gauthier, et autres. C'est en 1920 qu'arrivait M. l'abbé Jean Bertrand, comme nouvel aumônier. Après avoir été aumônier du syndicat des menuisiers, il fonda le syndicat des employés de tramways et la propagande qu'il fit pour ce syndicat fut extraordinaire et profitable aux membres. Les services rendus aux Syndicats depuis lors par l'abbé Bertrand sont innombrables; c'est bien le désir sincère chez tous les syndiqués de conserver aux syndicats M. l'abbé Bertrand comme aumônier des syndicats de Montréal et de la C.T.C.C.

(Suite à la page 4)

L'ouvrier a le droit et même le devoir de rechercher l'accroissement des biens du corps, de l'esprit et de la fortune. Pourquoi n'en confierait-il pas le soin à une organisation professionnelle dont les moyens d'action efficaces sont basés sur la justice et la charité?

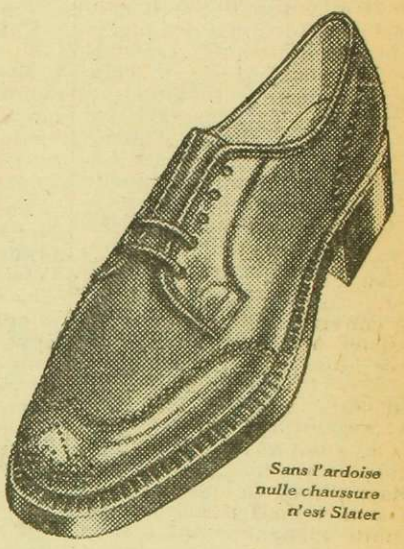

Sans l'ardoise nulle chaussure n'est Slater

SLATER
POUR HOMMES ET FEMMES

Leur confort fait désirer que les Slater, qui durent longtemps, soient inusables.

Au service du Public

QUAND Joseph Legault, qui est propriétaire de cette grande ferme au-delà de St-Eustache, presse le bouton qui fait fonctionner son écrémeuse, il se sert d'énergie électrique qui est parmi les moins dispendieuses dans tout le Canada.

La ferme de Jos est une de ces fermes du Québec qui se comparent si favorablement aux fermes des autres provinces. Ailleurs, au Canada, en dépit de l'aide généreuse qu'apporte le Gouvernement, le prix que paie le fermier pour son électricité est plus élevé en général que le prix que paient les fermiers dans le territoire desservi par la Shawinigan.

Jos sait ceci et l'apprécie; mais nous nous demandons s'il sait que depuis 1927 près de cinq millions de dollars ont été dépensés pour l'érection de lignes de distribution dans les centres ruraux afin que cette énergie à bon marché puisse être transmise à sa ferme et aux autres fermes à travers la province.

Aujourd'hui, la Shawinigan dessert directement plus d'un million d'habitants dans 473 municipalités et districts de la province et elle fournit le pouvoir à d'autres compagnies et municipalités qui, à leur tour, fournissent le service électrique à un autre million de citoyens du Québec. La Shawinigan est fière d'être au service des habitants du Québec.

De même que Québec sert les Nations Unies, la Shawinigan sert Québec.

THE SHAWINIGAN WATER & POWER CO.

Jubilé sacerdotal . . .

Discours de M. Bruneau, président du secrétariat

Je suis heureux ce soir, à titre de président duSecrétariat des Syndicats Catholiques et au nom de mes dévoués collaborateurs, de vous offrir, vénéré jubilaire, mes hommages respectueux de reconnaissance, mes voeux les plus sincères de longue vie et mes souhaits de succès toujours grandissants, pour la cause qui vous est chère: celle du syndicalisme catholique.

Depuis près de douze ans que vous exercez la charge d'aumônier général des Syndicats Catholiques de Montréal, quelle longue et courageuse persévérance n'avez-vous pas manifestée pour éviter les innombrables difficultés que les Syndicats ont eues à traverser.

En face de conditions nouvelles, de besoins nouveaux, vous avez par votre sens pratique et votre perspicacité, jugé nécessaire de rendre plus efficace l'organisme du secrétariat.

N'est-ce pas en 1937, que, préoccupé de l'avenir du mouvement syndical catholique, vous avez donné un but au Secrétariat déjà existant: celui d'aider à la formation et au développement du syndicalisme ouvrier catholique dans le diocèse de Montréal.

Afin d'aider davantage le développement des syndicats catholiques, vous avez créé un organisme dont le but n'était pas de s'ingérer dans les questions internes des syndicats, mais bien plutôt de constituer en quelque sorte un élément de propagande, j'ai nommé le secrétariat.

Comme président actuel de ce secrétariat, j'en appelle aux témoignages personnels de tous les anciens directeurs de cet organisme comme aux directeurs actuels, j'en appelle aussi aux témoignages de tous nos dévoués collaborateurs salariés du mouvement syndical de ce diocèse pour affirmer que sous votre surveillance, monsieur l'aumônier général, le secrétariat a accompli une tâche immense en assurant la continuité et la permanence de tous les services qu'il a et continuera à procurer à tous les syndicats.

Si le Secrétariat des Syndicats catholiques de Montréal reçoit des dons des diverses classes de la société, ces dons sont employés uniquement à aider l'organisation des syndicats. Il a toujours eu plus de plaisir à donner qu'à recevoir, et toujours il a voulu faire honneur à toutes ses obligations.

Vénéré jubilaire, lorsqu'en 1937 vous avez conçu le projet de donner une telle direction à notre secrétariat, et que vous fîtes part de votre projet à Son Excellence Monseigneur Georges Gauthier, de vénéré mémoire, votre évêque daigna vous adresser une lettre d'encouragement. Permettez-moi d'en extraire ce passage bien significatif: "Cette société est appelée à jouer un rôle de tout premier ordre dans le maintien de la paix sociale de notre diocèse".

Je crois que le Secrétariat des Syndicats Catholiques est toujours resté fidèle à sa mission et cela, je le publie bien haut à la louange et à l'honneur de son dévoué aumônier-fondateur, M. l'abbé Jean Bertrand, à qui nous souhaitons de grand coeur: "Joyeuse fête".

M. Gérard Picard

Le secrétaire-général de la C.T.C.C. vint ensuite. On a pensé, commença M. Picard, que l'hommage rendu à M. l'abbé Bertrand serait plus complet, en invitant une voix représentative de l'extérieur pour parler au nom des syndiqués en général, étant donné son titre d'aumônier général de la C.T.C.C.

J'accepte donc avec infiniment de plaisir l'honneur et la grave responsabilité de vous dire que tous les officiers et membres de nos syndicats de l'extérieur qui sont ici représentés et ceux qui n'ont pu venir ont à coeur, M. l'abbé Jean Bertrand, à l'occasion de votre 25e anniversaire de vie sacerdotale, de s'unir aux syndiqués de la métropole pour vous exprimer leur profond hommage de reconnaissance comme aussi leurs meilleurs voeux de bonheur et longue vie afin que tous et chacun bénéficient de votre expérience incontestable dans les choses de l'organisation syndicale catholique.

S. E. Mgr Conrad Chaumont

Mon premier mot sera un mot de regret pour Mgr l'archevêque qui s'occupe ce soir à sa visite pastorale et n'a pu venir lui-même exprimer ses voeux à notre cher jubilaire.

J'accepte donc avec plaisir la tâche de dire à celui que j'ai beaucoup connu et aimé lorsque j'étais supérieur du collège Ste-Thérèse, toute la joie et la reconnaissance que nous éprouvons à son endroit en ce beau jour de son 25e anniversaire de vie sacerdotale.

Plus tard, j'ai rencontré à nouveau votre cher aumônier et j'ai constaté là quelle affection sincère et dévoué il portait aux syndicats catholiques.

Avant le christianisme, la classe ouvrière était traitée tellement en esclave qu'on se demandait même si les ouvriers avaient une âme; mais l'Eglise est venue et a réhabilité ces travailleurs par son amour, sa charité. Aujourd'hui, l'Eglise par ses prêtres, continue à prodiguer aux travailleurs les principes chrétiens qui les encouragent et les maintiennent dans la vraie voie. Comme c'est vrai que seule l'Eglise catholique peut procurer à l'homme cette paix que tous les systèmes socialistes réunis ne pourraient leur procurer. Avait-on déjà entendu, avant la fondation de l'Eglise, ces paroles si consolantes: "Heureux les malheureux, heureux ceux qui pleurent, heureux ceux qui souffrent"? Non, et c'est le Christ qui est venu apporter ce message de paix pour tous mais qui est un baume plus nécessaire pour les travailleurs de la classe ouvrière.

La doctrine chrétienne est la seule vraie, la seule réconfortante: c'est une doctrine qui donne la vie. Soyez assurés qu'un prêtre qui chaque matin voit ses propres mains se transformer comme un nouveau calvaire où le Christ viendra s'immoler pour nous, pour chacun de nous, cet homme ne peut pas rester insensible au salut des âmes.

Gardez donc toujours votre confiance en votre cher aumônier général.

Ah, que de nombreuses années et aussi heureuses années je vous souhaite, cher jubilaire.

Dr A. Lamarche

Au nom de mes confrères, les membres du conventum de Ste-Thérèse, je voudrais tout d'abord remercier les distingués organisateurs de ce magnifique banquet, pour l'invitation privilégiée qu'ils nous ont adressée.

En ce soir d'apothéose, Messieurs, si vous avez voulu vanté à juste droit, chez votre directeur, le tact et l'habilité à conduire vos destinées, vers un but et une fin pratiques, nous sommes aussi assurés, que vous avez surtout voulu mettre, en première évidence, l'humilité de ce prêtre distingué, qui est votre guide et votre conseiller, depuis au delà de 20 ans, et reconnaître par ce geste, la sûreté et la droiture de ses directives, autant que le trésor inestimable de son dévouement.

Nous ne sommes pas surpris, nous ses anciens compagnons de collège, si notre ami Jean, a fait de la question syndicale, une carrière où il s'est spécialisé et illustré. Dès ses premières années d'études à Ste-Thérèse, l'abbé Jean Bertrand étudiait déjà l'encyclique Rerum Novarum, se préparant ainsi à connaître à fond, le sort de l'humble ouvrier, à comprendre le rôle important et souvent méconnu que joue l'artisan dans nos industries

Messieurs les membres des Syndicats catholiques, vous avez tellement bien compris, le rôle prépondérant et efficace, que votre aumônier s'est efforcé de jouer, depuis qu'il est parmi vous, que vous l'avez délégué, il y a quelques années, auprès du Saint-Siège, pour y faire connaître là, toutes les particularités de notre organisation ouvrière catholique. L'impression faite là-bas par votre représentant fut certes heureuse, car le Souverain Pontife, le Pape Pie XI, a voulu lui-même s'enquérir auprès de l'abbé Bertrand du sort de ses chefs ouvriers du Canada. Si cette marque de condescendance de la part de Sa Sainteté fut un honneur pour votre aumônier, Messieurs, cet honneur n'a pas manqué de rejaillir sur vous et les vôtres et nous vous en félicitons.

Personnellement, j'ai d'autres preuves de la bonne renommée de votre digne chef. Comme médecin, j'entends pratiquement parler tous les jours de la haute compétence de notre vénérable jubilaire.

Messieurs, cette vie active de prêtre, remplie d'initiatives fécondes, pour le bien de tous vos syndicats, telle que la pratique le héros de ce soir, ne peut pas rester sans résultats tangibles et appréciables, nous vous souhaitons d'en être les heureux bénéficiaires et cela dans un avenir très rapproché.

Heureux jubilaire, veuillez agréer l'hommage ému et respectueux de notre fraternelle amitié térésienne.

Le héros de cette si grandiose manifestation de reconnaissance et d'admiration reçut un chaleureux accueil quand il se leva pour répondre.

Réponse de M. l'abbé Bertrand

Tous ces témoignages de respect, d'estime et d'amitié ne sont pas sans m'émouvoir profondément et me couvrir de confusion. Ces hommages, je le comprends, s'adressent à tous les représentants que l'Eglise a désignés pour aider les ouvriers à s'organiser suivant les principes de la doctrine sociale chrétienne, vous avez voulu saisir cette occasion pour témoigner votre reconnaissance aux aumôniers-fondateurs, aux continuateurs de leur oeuvre, aux aumôniers de tous les centres qui partagent vos travaux, vos difficultés et vos espoirs. Je leur transmets donc la large part de tous ces hommages que vous

(Suite à la page 8)

L'avenir est à eux!

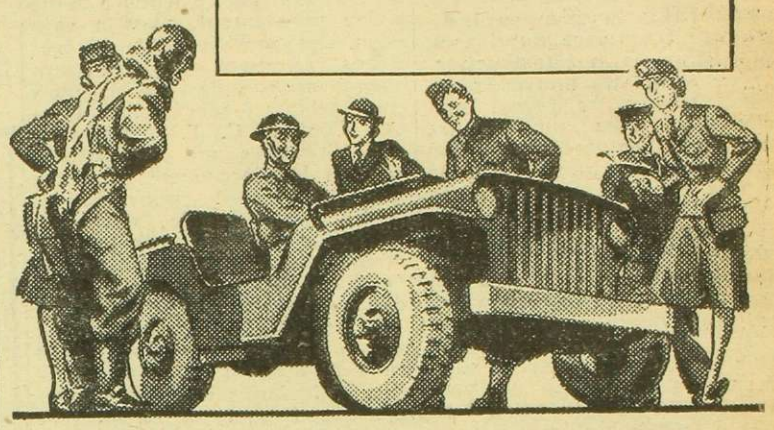

VOICI de vrais Canadiens . . . tous des jeunes gens d'initiative, capables de penser *par eux-mêmes* et de faire leur chemin par leurs *propres* moyens.

La confiance en soi, le courage et l'esprit d'entreprise sont l'héritage naturel de tout bon Canadien; ce sont des caractéristiques nationales, des qualités personnelles qui ont déjà fait la grandeur du Canada et qui sont à la base de l'esprit indomptable dont notre population a su faire preuve jusqu'ici dans cette guerre. Et c'est avec ces qualités que nous pourrons édifier le Canada de l'avenir.

Qu'est-ce que l'INITIATIVE PRIVÉE?

C'est le désir naturel qu'a tout homme de faire son chemin dans la vie, en autant que ses aptitudes le lui permettent; c'est l'instinct qui a permis d'établir sur ce continent le niveau de vie le plus élevé dont puisse jouir n'importe quel pays au monde. C'est l'esprit de la démocratie véritable . . .

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

206, rue Du Pont Tél. : 4-4641

LA CIE F. X. DROLET QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Les employés des filatures de la Dominion Textile gagnent, actuellement, 27.9 pour cent, par heure, de plus que lors de notre entrée en guerre, —

Bien que

Nos taxes soient seize fois plus élevées qu'en 1939,

Bien que

Le coton brut nous coûte actuellement 70 pour cent plus cher qu'il nous coûtait cette année-là,

Bien que

Nos prix de vente au public consommateur aient été rabaissés au niveau de ceux de février 1941, en conformité avec la politique nationale du contrôle des prix.

DOMINION TEXTILE COMPANY LIMITED

Histoire d'une convention collective chèrement gagnée à Trois-Rivières

Ce n'est pas sans un travail acharné que les Syndicats ont obtenu la conclusion d'une magnifique convention collective à effet rétroactif. Voici, résumée à grands traits, cette échauffourée sans précédent dans l'histoire municipale des Trois-Rivières.

Le 2 octobre 1942 une délégation de syndiqués catholiques rencontrait le Conseil municipal des Trois-Rivières pour entamer les négociations en vue d'une convention collective de travail entre la Cité et ses employés groupés dans quatre syndicats affiliés à la C.T.C.C.

Etude préliminaire

Le Conseil de ville nomme trois échevins, son conseiller juridique et son gérant pour étudier la question en comité avec les délégués des Syndicats, soit les fonctionnaires de l'hôtel de ville, les employés de la traverse, les pompiers et les agents de police ainsi que les employés des services publics.

A l'issue des séances de ce comité d'étude, (le 29 décembre 1942), où tout laissait espérer les plus beaux résultats, deux échevins membres du comité causent une sensation en présentant un rapport contenant leur opposition à la signature d'une convention collective, craignant l'extension juridique et la formation d'un comité paritaire et déclarant trop lourdes pour le budget les augmentations de salaire demandées. Ils trouvent cependant louables les clauses ayant trait aux promotions, aux vacances, à la maladie, à la séniorité, de nature à épargner aux employés comme au conseil des ennuis, des erreurs et des injustices.

La lutte s'engage. Les syndicats démontrent à grandes manchettes de journaux que leurs demandes sont justifiées, que les projets d'augmentations équivalent à peine au boni de vie chère touché par les ouvriers de l'industrie, qu'il y a lieu de conclure une convention en vertu de la loi des Syndicats professionnels sans extension juridique et sans formation du fatidique comité paritaire. Et les mises au point se multiplient.

Le 8 janvier et les jours suivants les syndicats municipaux reçoivent l'appui du Conseil central, des Voyageurs de commerce, de la Société Saint-Jean-Baptiste, du Jeune commerce, des employés du textile de la Wabasso... Ceci donne lieu à la publication d'opinions favorables aux employés municipaux et à la vulgarisation des principes qui président aux négociations et aux ententes collectives par contrat. La doctrine syndicale est exposée de long en large. L'opinion publique est gagnée. Cependant, les édiles trifluviens sont inflexibles.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION MUNICIPALE

Photographie prise à l'ôtel de ville à l'occasion de la signature de la convention collective entre les employés municipaux et la cité des Trois-Rivières. Dans la 1ère rangée, M. l'abbé H. Bourassa, aumônier; M. Albert Quinty, prés. du Conseil Central; Son Honneur le maire Arthur Rousseau; MM. E. Tellier, agent d'affaires et 1er vice-prés. de la C.T.C.C. et R. Lemire, secrétaire régional; 2e rangée: MM. Lionel Poisson, Paul Gendron, Edgar Desrochers, Roland Bourdon, Pierre Harnois, Henri Bettez, Frs Bellefeuille, Eddy Duguay, Alexandre Bouchard, Donat Dargis, Armand Brouillette et Antoine Hamelin, représentants des quatre syndicats municipaux. (Photo "Le Nouvelliste"

L'arbitrage

M. Gérard Picard, sec.-général de la C.T.C.C., est appelé à la rescousse. Dans une entrevue avec le conseil de ville, il déclare que les employés pourraient bien recourir à une commission d'arbitrage en vertu de la loi provinciale des grèves et contre-grèves. Cette procédure légalisera par la suite toute grève qui pourrait éclater dans le domaine municipal.

Les Syndicats demandent le conseil d'arbitrage. Le ministère provincial du Travail l'accorde le 25 janvier 1943. L'arbitrage portera sur les salaires, les heures de travail et certaines améliorations réclamées par les syndicats, notamment la signature d'une convention collective de travail.

Les trois arbitres sont: M. Gaston Vallière, choisi par les syndicats municipaux; M. P.-H. Guimont, nommé par le ministère du Travail, président du conseil d'arbitrage, et M. le notaire J.-A.-D. Chagnon, arbitre nommé par le conseil de ville.

Après une série de séances palpitantes de discussions et de révélations, le conseil d'arbitrage se retire et songe.

La grande nouvelle parvient aux Trifluviens le 19 mars. Le conseil d'arbitrage donne raison aux employés municipaux. Les trois arbitres sont unanimes dans leurs recommandations, ils suggèrent la signature du projet de convention collective soumis par les employés et l'octroi d'un boni de vie chère.

Mais la convention n'est pas encore signée.

Convoqués par le maire à rencontrer la délégation des syndicats, sept (7) échevins oublient de se rendre à l'hôtel de ville. C'est de l'absentéisme pur et simple!...

Les opinions légales

Autre sensation. La cité n'aurait pas droit de signer une convention collective. C'est ce que déclare le 5 avril le chef du contentieux, M. Léon Lamothe, C.R.

Et les journaux se remplissent de nouveau des opinions légales des deux parties. Elle a le droit... Elle n'a pas le droit...

Geste provocateur

Le conseil de ville, se ravisant, décide d'accorder les recommandations du conseil d'arbitrage, sauf pour les deux principaux item: la signature d'une convention collective et l'octroi d'un boni de vie chère. Un certain article de la résolution se lit comme suit: "Il est résolu **d'assurer** aux constables qui doivent rester en service, après le temps régulier, sur ordre du directeur de police, qu'ils ne seront **pas payés pour ce travail supplémentaire.**"

C'est le feu aux poudres. L'atmosphère devient chargée de sombres présages. Les esprits sont surexcités.

De la parole aux actes

Lundi soir le 3 mai, le conseil de ville, mis en demeure de donner une réponse définitive aux Syndicats catholiques, fera connaître catégoriquement son consentement ou son refus de signer une convention collective.

Au début de la soirée, tous les syndiqués sont convoqués à une réunion d'urgence à la Centrale syndicale. Les directives sont données. Dès que les échevins sont installés à leur fauteuil, les chefs ouvriers sont avertis, une colonne de travailleurs s'organise dans la rue et l'on se dirige sur l'hôtel de ville.

Le maire fait connaître le refus du conseil. L'agent d'affaires, M. Emile Tellier, menace de grève. Le maire demande du temps pour réfléchir.

"Nous allons laisser aux échevins toute la nuit pour réfléchir, dit M. Tellier. Mais ils vont le faire ici dans cette salle et devant nous autres."

On vit alors les manifestants enlever leurs paletots et se préparer à passer la nuit. Les syndiqués organisent une véritable assemblée et entendent des discours prononcés par MM. Alphonse Lacombe, propagandiste des Cercles Lacordaire; Delphis Lachance, représentant de l'Action catholique; Lucien Richard, de la Société Saint-Jean-Baptiste; Gaston Vallières, l'un des arbitres; Albert Quinty et Roland Lemire, respectivement président et secrétaire du Conseil central. Tout cela sous les yeux des échevins restés à leurs tables sur le théâtre.

La grève

A minuit, M. Tellier déclare la grève comme devant entrer en vigueur à six heures du matin.

(Suite à la page 9).

Officiers du Conseil Central des Syndicats Catholiques des Trois-Rivières

1ère rangée: M. l'abbé Henri Bourassa, aumônier diocésain, MM. Lionel Lauzon, 2e vice-prés.; Albert Quinty, prés.; Hervé Pelletier, 1er vice-prés.; Gaston Vallières, trésorier; 2e rangée: George Godin, auditeur; Roland Lemire, sec.; Rodrigue Lepage, ass.-sec.; George Leblanc, ass.-trés.; Albert Gauthier, gardien; Emile Tellier, organisateur. 4

NOS HOMMAGES
AUX MEMBRES DES
SYNDICATS NATIONAUX
CATHOLIQUES

ÇA NE
COUTE PAS PLUS
CHER
D'ACHETER CHEZ

FORTIN

ET VOUS ETES ASSURES DU CHOIX ET DE LA QUALITE

Nos hommages et meilleurs voeux de succès
aux
Syndicats Ouvriers Nationaux
Catholiques de Trois-Rivières
Le Comité paritaire des métiers du bâtiment
du district des Trois-Rivières.

M. Arthur Rousseau, maire des Trois-Rivières est heureux de déclarer ici l'intérêt qu'il porte et a toujours porté à la classe ouvrière.

Il sera toujours prêt à supporter leurs légitimes revendications.

Il leur souhaite succès et prospérité dans leurs entreprises, de même que ses meilleures amitiés.

M. ARTHUR ROUSSEAU,
maire des Trois-Rivières.

Les Assurances Funéraires
Rousseau & Frère, Ltée
M. Arthur Rousseau, président.
462, rue des Forges - TROIS-RIVIERES

Hommages de

La Cie de Bois Radisson

E. MASSICOTTE, président. Mag. ROBITAILLE, vice-prés.

301 boul. Ste-Madeleine - CAP DE LA MADELEINE

Hommages de

Germain & Frère, Ltée

ENTREPRENEURS DE PLOMBERIE

237 rue St-Antoine - TROIS-RIVIERES

Avec les hommages de

The Shawinigan Water & Power

Angle Notre-Dame et Des Forges - TROIS-RIVIERES

à tous et à chacun des membres des

SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

nous offrons notre

Collaboration et notre Estime

1310 rue Notre-Dame — Lindsay's — LES TROIS-RIVIERES

PIANOS — MEUBLES — RADIOS

J.-E. GREGOIRE, gérant.

C. W. LINDSAY & CIE LIMITEE — FONDEE EN 1877

Les Syndicats Catholi

TROIS-RIVIERES, SHAWINIGAN, LA TUQU

C'est pour répondre aux pressants appels de l'Eglise que s'étaient fondés en 1913 les Syndicats Catholiques de notre ville sous le nom de Corporations Ouvrières Catholiques.

En effet nous devons l'existence des Syndicats Catholiques de notre région à Son Exc. Mgr F.-X. Cloutier qui avait préparé les voies en donnant une série de sermons à la cathédrale; il avait exposé le rôle de l'Eglise dans la solution ds difficiles problèmes qui découlent de la vie en société et dont l'ensemble constitue la question sociale.

Mgr Cloutier présida lui-même à la fondation de la Corporation Ouvrière Catholique à la salle de l'hôtel de ville, devant un bon nombre de dignitaires des corps publics et une grande assemblée générale composée de patrons et d'ouvriers.

Les syndiqués catholiques se doivent de se rappeler souvent la mémoire de ce grand évêque et de le remercier par la prière pour ce grand bienfait dont nous lui sommes redevables.

Mgr Cloutier suivit toujours d'un oeil paternel les activités des corporations ouvrières.

Il approuvait les statuts de l'association en 1915.

En 1925, Mgr Cloutier, dans une lettre circulaire au clergé, recommandait la préférence de la main-d'oeuvre syndicale.

"Il ne suffit pas, disait-il, d'organiser, selon les voeux du Saint-Siège, des association ouvrières nationales et catholiques, mais il importe surtout de les faire vivre; il est évident que le principal et presque l'unique moyen de faire vivre et prospérer ces associations, c'est de les mettre en mesure d'apporter à leurs membres non pas seulement une protection spirituelle et des enseignements doctrinaux, mais encore un secours matériel, une protection économique, efficace et capable de leur procurer du travail et du pain. Et pour qu'il en soit ainsi en pratique il faut absolument que tous ceux qui s'intéressent ou doivent s'intéresser aux progrès de l'Eglise en matière d'action sociale en notre pays se donnent la main pour assurer désormais la préférence aux ouvriers catholiquement syndiqués, chaque fois que cela sera possible et quels que soient les travaux qu'ils aient à faire exécuter."

Cette directive de Son Excellence facilita la tâche des Syndicats dans leurs efforts pour conclure des contrats de travail avec les entrepreneurs. Ces contrats en plus de stipuler la préférence pour les syndiqués établissaient des échelles de salaires pour les ouvriers et fixaient des heures de travail et quelques autres conditions propres à protéger les travailleurs. Evidemment ce furent les communautés religieuses qui les premières collaborèrent avec les Syndicats catholiques pour forcer quelque peu la main aux entrepreneurs qui s'engageaient par là à payer un peu plus cher les ouvriers à leur emploi alors que leurs concurrents étaient libres d'abuser des ouvriers en leur versant des salaires inférieurs. Ceci se passait avant l'avènement de la loi des Conventions collectives de travail et de l'extension juridique de ces conventions. L'éducation et la loi aidant, les entrepreneurs ont eu par la suite de moins en moins objection à signer les conventions et à s'y conformer.

En maintes circonstances Son Exc. Mgr Cloutier et son successeur notre vénéré Pasteur, Son Exc. Mgr A.-O. Comtois, firent des déclarations catégoriques en faveur des Syndicats catholiques recommandant aux ouvriers d'en faire partie et demandant aux dirigeants de même qu'à la population tout entière de leur accorder toute leur sympathie.

Témoignage d'un des fondateurs

"L'encouragement de notre clergé, disait l'un des fondateurs, nous l'avons eu largement".

De fait, Leurs Excellences ont toujours agréé avec beaucoup de condescendance les demandes des ouvriers syndiqués et se sont rendues à leurs invitations à chaque occasion: fêtes du Travail, journées syndicales, manifestations populaires de propagande, etc.

Son Excellence

En 1937 Son Exc. Mgr A circulaire à son clergé dans la catholique et invitait ses dioc syndicale organisée par l'Ecol

Les premiers aumôniers, d

A la première assemblé membres étaient initiés et président; Arthur Verrette, trésorier; Thomas Aubry secr

Ces directeurs formaient Bédard, commissaire général; premier aumônier général.

Les aumôniers ont été les abbés Emile Cloutier, J. Eric Tremblay, L.-J. Chamber son, Henri Bourassa.

Les agents d'affaires or Lemieux, Thomas Picard, Ge Tellier.

Les présidents du Conseil des Syndic

MM. Emery Bergeron, Georges Bolduc, 1924; Emile 1926; J. Patterson, 1927; J. 1928; Narcisse Arcand, 193 Robert, 1937; Jos. Corriveau

Quelques notes biographique

M. Onésime Rheault

L'un des fondateurs de ques aux Trois-Rivières, M. ans, nous a donné des détails vement syndical en notre vil cours des premières années

Mgr Massicotte, curé d voyage en Europe en 1912 er de ses amis.

Mgr Massicotte ne per jour de quatre mois là-bas, i faites par les organisations l'Encyclique Rerum Novarun

Son Exc. Mgr F.-X. Clo année-là.

A son retour, il entrepr à la cathédrale, pendant le de Léon XII: **la grande cha** qui se répandait largement e ce le cardinal Bégin accorda sion de cette encyclique et ques.

Mgr Massicotte fut le chez nous et fut d'un gran gretté qui jetait les bases pour tous.

Mgr Massicotte était p il s'en occupa tout le reste centrale syndicale, édifice d posaient plus d'un problème nous nous trouvions.

Toutefois cet état de p à la classe aisée et à lui c effets. Alors il s'est préser

Compli

The Wabass

Trois-Ri

ques dans la Mauricie

GRAND'MERE, RED MILL, LOUISEVILLE

eigneur Comtois

Comtois adressait une lettre e il traitait du syndicalisme à donner suite à la semaine ale Populaire.

urs et agents d'affaires

ulière de février 1913, 250 nt: MM. Emery Bergeron, président; Frank Dusseault,

nseil général avec M. Pierre chanoine Massicotte fut le

chanoine Massicotte, MM. oucher, Albert Tousignant, P. Méthot, Rosemont Mas-

MM. J.-B. Bédard, Arthur Bolduc, Alfred Carle, Emile

al puis du Conseil central atholiques

; Onésime Rheault, 1918; , 1925; Aristide Chevrette, uay, 1927; Gaudias Dubois, omas Aubry, 1936; H.-Paul 3; Albert Quinty, 1941.

présidents du Conseil central

porations ouvrières catholi- ult, actuellement âgé de 77 essants sur l'origine du mou- sur sa marche ascendante au existence.

athédrale, était allé faire un pagnie d'un prêtre américain

s son temps pendant son sé- ocumenta sur les expériences éennes pour donner suite à

était aussi allé à Rome cette

donner une série de sermons ne, commentant l'Encyclique **s travailleurs,** enseignement ope. A Québec, Son Eminen- ucoup d'attention à la diffu- it sur ses conséquences logi-

r de l'organisation syndicale nfort pour notre évêque re- chose absolument nouvelle

d'énergie pour cette cause et a vie. La construction de la . O. C., et son administration grande pauvreté dans laquelle

té qui nous a forcés à recourir der son aide a eu ses bons spectacle que des amis des oeuvres de charité, prévenus contre nous à cause du caractère tout à fait spécial de notre organisation, ont été convaincus de l'utilité et de la nécessité de l'oeuvre et devinrent ainsi les pionniers du rapprochement des classes tant souhaité par notre Mère l'Eglise.

Les officiers étaient contents d'avoir opéré ce rapprochement, prélude d'autres gestes de conciliation qui s'accomplissent dans les conventions actuelles de travail.

Au cours de notre entrevue avec M. Rheault, celui-ci nous fit la comparaison entre les difficultés d'organisation d'autrefois et celles d'aujourd'hui. De son temps, les ouvriers comprenaient bien que ces directives émanaient du Saint-Siège et ils les respectaient, mais ils en attendaient des bénéfices immédiats. "C'est pourquoi il était bien facile de fonder mais infiniment plus difficile de faire vivre l'oeuvre. Grâce à l'éducation et à la propagande on en est venu à faire adopter les grandes idées sociales, à provoquer des dévouements en faveur d'un travail syndical de longue haleine aux répercussions éloignées".

M. Rheault est trifluvien depuis 40 ans, il est mécanicien et a pratiqué en Ontario avant de venir résider aux Trois-Rivières. Son expérience des grèves lui fait dire que c'est un bien grand mal tant pour les ouvriers que pour l'industrie, que tous devraient se donner la main pour régler autrement les conflits industriels.

M. Georges Bolduc

M. Bolduc entrait en 1922 dans les Syndicats catholiques comme agent d'affaires. Il fut nommé président de notre Conseil central en 1924; il était en même temps officier supérieur du mouvement syndical comme vice-président de la C.T.C.C., nommé à Port-Alfred, alors que M. Pierre Beaulé était président général. Comme tel il participa au règlement de la grève de la compagnie Eddy à Hull; il a fait partie de 3 délégations auprès du cabinet des ministres tant à Québec qu'à Ottawa. A Québec les officiers de la C.T.C.C. était alors reçu par le ministre du Travail Galipeau, très sympathique aux Syndicats catholiques. Il prit part aux congrès de la Confédération des Syndicats à Port-Alfred et à Sherbrooke, en plus de celui qui eut lieu aux Trois-Rivières.

En 1924 et 1925 il y eut affluence de membres dans les rangs des Syndicats à cause du travail de recrutement et aussi à cause des contrats conclus entre les entrepreneurs et les Syndicats: aux chantiers de la gare du C. P. R., de gros magasins sur la rue des Forges tel le People Store, et de la masse imposante du Séminaire.

De plus en plus les entrepreneurs en construction admettaient le bien-fondé du syndicalisme catholique et traduisaient leurs sympathies par des contrats d'ateliers syndicalisés.

Lors du terme de M. Bolduc comme président du Conseil central, on en était, paraît-il, au milieu de la période de prospérité. Il y avait eu une crise vers 1921, évidemment moins forte, moins tenace que celle de 29-39.

M. Bolduc nous dit avoir vécu de belles heures avec les ouvriers. Il se félicite de l'effort qu'il a déployé au sein du mouvement syndical trifluvien et est heureux de voir que le public appuie de plus en plus les Syndicats dans leurs revendications.

M. Emile Piché

Un des fondateurs du Syndicat des plombiers, il fut président du Conseil central en 1925.

"Cette année-là fut paisible, sans incident important, nous dit M. Piché, le chômage n'existait pas, il n'y avait pas un homme de métier inoccupé aux Trois-Rivières, c'était dans

(Suite à la page 9)

Les ouvriers ont droit de s'unir; c'est leur intérêt de le faire, car l'union dans la justice, la vérité et le respect de l'autorité légitimement constituée sont une excellente garantie de bien-être et de prospérité.

A tous les ouvriers, j'offre mes meilleurs souhaits.

Maurice-L. Duplessis,
chef de l'Opposition,
député des Trois-Rivières.

Faites vos emplettes par l'entremise du
Bureau de Commandes Eaton
1539, rue Notre-Dame Téléphone : 3250
TROIS-RIVIERES
THE T. EATON Co LIMITED
OF MONTREAL

Compliments de
La Caisse Populaire des Trois-Rivières
Coin Royale et Bonaventure
R. BOURNIVAL, gérant.

Compliments de
J.-A. Chevalier & Fils
Incorporée
EPICIERS EN GROS
719 rue Bonaventure — Les Trois-Rivières, P.Q.

HOMMAGES DE
J.-N. Godin, Limitée
EPICIERS EN GROS
MANUFACTURIERS DE BISCUITS ET CONFISERIES
1554 Notre-Dame — LES TROIS-RIVIERES

COMPLIMENTS DE
J.-A. ST-PIERRE
FERRONNERIE ET QUINCAILLERIE
926, rue St-Maurice — TROIS-RIVIERES, P.Q.

Téléphone : 187 Case postale 299
Avec les compliments de
The Page Equipment & Construction Co.
LIMITED
TROIS-RIVIERES, QUE.

ents de
Co. Limited
ères, P. Q.

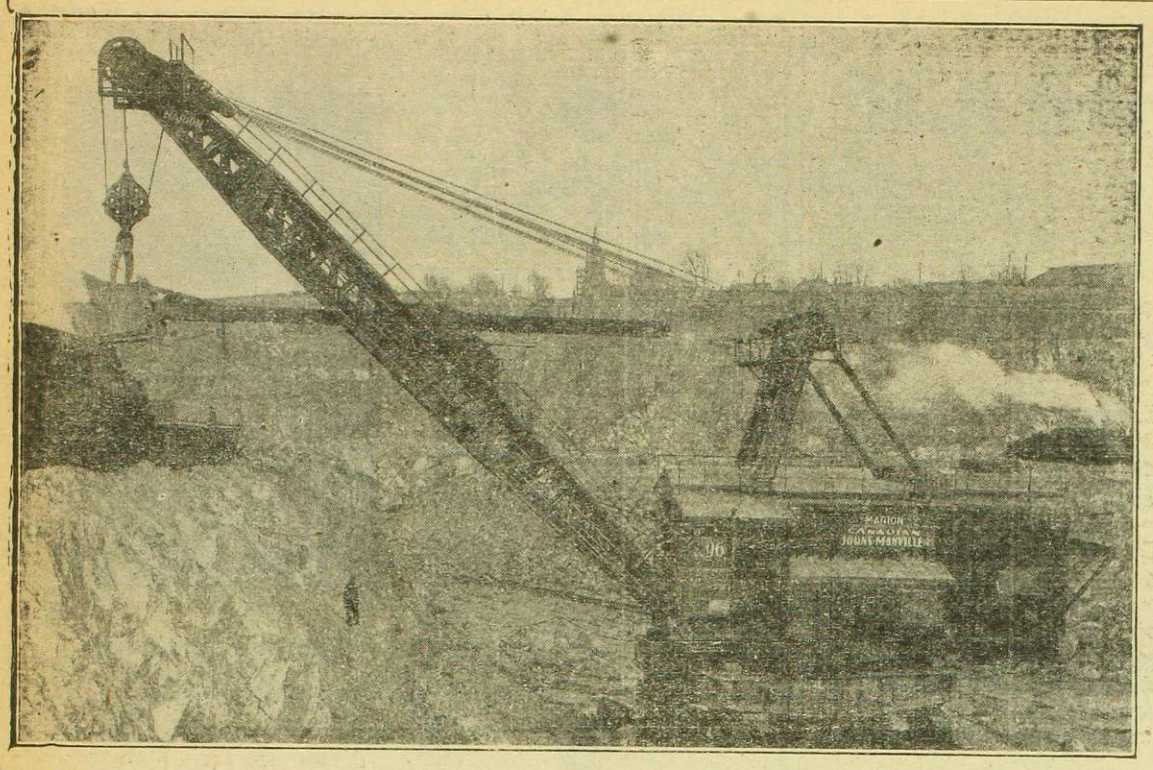

Canadian Johns Manville Co. Ltd, Asbestos, P.Q.. La mine d'amiante la plus considérable au monde

Jubilé sacerdotal . . .

Suite de la page 4

m'avez si généreusement prodigués.

Vous avez tracé de mon humble personne un portrait bien flatteur. Cela me rappelle les réflexions que me faisait ces jours derniers un de mes amis. Un journal de Montréal qui annonçait ce banquet publia mon portrait d'il y a 25 ans, mon portrait d'ordination. Ma femme, me dit mon ami, me demanda si cet abbé Bertrand était bien le prêtre que je connaissais. Sur ma réponse affirmative, elle ajouta: Mais il est bien jeune; est-ce qu'il ressemble bien à cette photographie? Je regardai et je répondis: C'est bien lui, mais il ressemble à cette photographie comme nous, nous ressemblons à notre portrait de noces: le temps a changé bien des choses.

Le portrait que vous avez fait de votre aumônier, je le reconnais. C'est le portrait moral, idéal que je me faisais du prêtre aux jours de mon ordination. Hélas! comme pour le portrait physique, je suis bien obligé d'admettre que le temps, les viscissitudes de la vie, et la faiblesse humaine ont changé bien des choses.

Je vous remercie d'avoir tracé ce portrait idéal dans l'adresse que vous me présentez. Je le regarderai souvent afin d'inspirer ma conduite et me rappeler ce que je dois être au milieu de vous.

L'on a souligné le fait que j'ai refusé toute bourse. En cela, je n'ai aucun mérite. J'ai choisi mon cadeau: 25,000 abonnements au "Travail et la Vie Syndicale". Vous savez bien, vous tous qui travaillez à la cause syndicale catholique, que lorsque l'on se donne à une cause, à une oeuvre, cette cause, cette oeuvre devient notre propre vie. En choisissant ce cadeau, je choisis celui qui peut me causer le plus de joie.

Le journal, c'est l'arme indispensable de notre mouvement, le véhicule des principes, des idées, des manières de voir de vos chefs sur les événements sociaux de notre milieu. C'est le journal, lu par des milliers d'ouvriers, par des centaines de professionnels et de patrons, par des gens de toutes les classes qui créera cette atmosphère de sympathie à l'égard des syndicats basés sur les intérêts ouvriers, nationaux, sur le bon sens éclairé par les principes de la justice et de la charité chrétiennes.

Un jour, quelqu'un qui était à court pour me féliciter publiquement, déclara que mon plus grand mérite c'était de me trouver des collaborateurs. Vous m'avez assuré de votre collaboration. Je vous en remercie de tout coeur. Je suis très heureux d'apprendre que déjà vous avez reçu 5,000 abonnements et que dans tous les centres on rivalise de zèle et de dévouement. Faites-vous tous des collaborateurs et l'oeuvre connaîtra pleins succès.

Des orateurs ont rappelé notre voyage à Rome. J'ai, un instant, revu le bon Pie XI adressant ces paroles à notre groupe: "Peu nombreux, mais bien choisis, mes fils du Canada". En regardant cette assistance au banquet de ce soir, ces chefs de tous nos syndicats, des principaux centres, je me dis à mon tour: "Peu nombreux", si l'on pense aux milliers d'ouvriers de notre pays, mais "bien choisis", si l'on songe aux travaux que vous avez accompli, aux sacrifices que vous vous êtes imposés, à la volonté bien ferme qui vous anime tous pour faire triompher notre idéal chrétien dans notre milieu industriel et ouvrier.

En rappelant les services que j'ai pu rendre aux syndicats, M. le président de la C. T. C. C. a voulu souligner mon dévouement particulier à certains groupements.

Chers syndiqués, les circonstances nous appellent parfois plus fréquemment auprès de certains syndiqués; soyez assurés que votre aumônier, vos aumôniers, aiment tous les syndiqués, tous les syndicats d'un même amour. Permettez-moi, pour exprimer cette pensée, de m'inspirer du sens des sublimes paroles que vient de prononcer S. E. Mgr Chaumont. Votre aumônier, vos aumôniers, aiment tous les syndicats, tous les syndiqués, comme ils aiment toutes les hosties d'un même ciboire.

Demain, j'offrirai le saint sacrifice de la messe dans la pieuse chapelle de l'Hôtel-Dieu, là où j'avais le bonheur, il y a 25 ans, de célébrer ma première messe. Je vous invite tous bien cordialement à venir unir vos intentions aux miennes, vos voeux à mes voeuv. Dieu nous bénira, nous accordera avec le succès et le bonheur, l'aurevoir éternel.

M. G.-A. Gagnon, le président du banquet, remercia en des termes heureux l'assistance et eut des remarques du meilleur goût à l'adresse des délégations de l'extérieur et à l'adresse des aumôniers présents: RR. PP. L. Courchesne, O.M.I., et J. Cousineau, S.J., et des abbés Bourassa, du collège Ste-Thérèse, L. Ladouceur, L. Bovy, J.-H. Clément et A. Masson.

Il annonça avoir reçu des télégrammes de félicitations et de meilleurs voeux venant de Mgr Valois, de MM. Albini Beauchamp et S. Laroche, des syndicats: des gantiers de Lorettevillc, de la chaussure de Loretteville, des barbiers-coiffeurs de St-Hyacinthe, des ouvriers de la pulpe et du papier de Donnacona, des ouvriers de Drummondville, des ouvriers de Rimouski et de la L.O.C. et de la J.O.C.F.

Somme toute, ce banquet fut couronné du plus complet succès et il fut l'occasion d'une toute charmante manifestation de reconnaissance et d'admiration à celui qui depuis toujours donne au mouvement syndical catholique le meilleur de lui-même.

Petites notes

Les convives ont remarqué avec infiniment de plaisir la présence de nombreux parents de M. l'abbé Jean Bertrand, parmi lesquels ses frères et soeurs.

Le lendemain, dimanche, en la chapelle de l'Hôtel-Dieu, où il y a vingt cinq ans, le jubilaire disait sa première messe, M. l'abbé Bertrand a dit une messe d'actions de grâce, tant à l'occasion de son jubilé sacerdotal qu'au jubilé de profession religieuse de sa soeur Mère Saint-Georges, supérieure de l'Hôtel-Dieu.

Le clergé était largement représenté: Son Exc. Mgr Conrad Chaumont, Son Exc. Mgr Yelle, confrère du jubilaire assistaient au choeur, ainsi que Mgr Mousseau.

L'assistance était nombreuse et se composait des parents des jubilaires, des officiers et des membres des Syndicats catholiques et autres amis.

L'objectif de $85,000.00 fixé aux employés de la Canadian Johns Manville Co. à Asbestos a été largement dépassé pour le 4e emprunt de la Victoire; en effet ces employés achetèrent pour $136,225.00 d'obligations. Dans la photo ci-dessus, M. H. K. Sherry, vice-président de la Canadian Johns Manville présente au nom de sa Compagnie une formule d'application pour $375,000 d'obligations de la Victoire à M. Berthus Vachon, président du Syndicat d'Asbestos et un des chefs de groupe, pour la dernière campagne de l'Emprunt de la Victoire. Sont aussi présents: MM. G. Thibodeau et T. Walsh, organisateurs du comté de Richmond pour la même campagne.

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Gérard Picard, prés.
19, rue Caron,
Tél. : 2-7535

J.-Omer Pagé, Sec.
20, rue Ste-Agnès
Tél. : 3-3751

Retards

Nous regrettons que la publication de pages spéciales sur la Mauricie nous oblige à remettre au mois prochain les pages consacrées au SYNDICALISTE et à la chronique de l'automobile.

Pharmacie PINSONNAULT
1390 Ontario Est, coin Plessis
MONTREAL
Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

MANUEL DE L'INVENTEUR 10¢
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 Ste CATHERINE EST MONTREAL

Des élections à l'horizon
LISEZ
LE DEVOIR
pour être renseigné de façon impartiale.

MAURICE JULIEN
AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN
Tél. LAncaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

DANIEL JOHNSON
AVOCAT ET PROCUREUR
EDIFICE THEMIS — SUITE 507
10 ouest, rue ST-JACQUES, MONTREAL PLateau 6453

100%
de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (SD) Inc.
Dupuis Frères
Montréal
865 EST, RUE STE-CATHERINE

Les Syndicats dans la Mauricie

(Suite de la page 7)

les bonnes années d'après-guerre. Il y avait beaucoup de construction de maisons privées. Le quartier Sainte-Ursule voyait s'ériger des centaines de nouvelles maisons. Puis vint la construction du séminaire.

A ce moment on commençait à parler d'atelier fermé et l'on étudiait sérieusement les moyens de vulgariser ce genre de contrat.

L'intensité du travail manuel exercé dans son métier a empêché M. Piché de s'occuper plus longtemps des questions syndicales d'une façon assidue.

Gradué de l'American Correspondance School en plomberie et chauffage, M. Emile Piché est actuellement inspecteur et examinateur des mécaniciens en tuyauterie pour le gouvernement provincial.

M. Aristide Chevrette

M. Chevrette fut président en 1926. Originaire de Saint-Ambroise, comté de Joliette, il travailla comme tisserand dans des manufactures des Etats-Unis où il demeura 25 ans. Il adhéra aux Unions américaines de Forever et fut témoin de plusieurs grèves à cet endroit.

Trifluvien depuis 1913, il est un membre des Syndicats catholiques de la première heure.

M. Chevrette a participé à deux conflits qui ont surgi entre les ouvriers et la Canada Iron Foundry of Canada succursale des Trois-Rivières. Il pratiqua son métier de tisserand à la Wabasso avant de devenir gardien à la prison, poste qu'il occupe depuis 10 ans. Il est âgé de 70 ans.

M. Gaudias Dubois

M. Dubois fut président du Conseil central de 1928 à 1932. Originaire du comté de Lotbinière, il a travaillé longtemps dans les mines de Thetford, tant dans les "pics", dans les moulins, qu'à la surface. Il fut témoin de graves conflits ouvriers en 1915 à cet endroit, participa à la grève de la Shipyard ici comme membre de l'Internationale (avant d'adhérer aux Syndicats).

M. Dubois participa à plusieurs délégations, dont une auprès du gouvernement de Québec pour demander des amendements importants à la charte des Trois-Rivières. On avait demandé aux Syndicats catholiques d'envoyer des représentants pour la circonstance, en raison du genre d'amendements que la Corporation se proposait de présenter. C'était au temps de Son Honneur le maire G.-H. Robichon.

Il était allé également à Montréal, devant la Commission des Chemins de fer alors qu'il était question d'établir une gare du Canadien National en notre ville. Il assista aux Congrès de la C.T.C.C. à Chicoutimi, à Québec et à Montréal, et faisait partie des Syndicats depuis 1922.

M. Narcisse Arcand

Depuis l'âge de 19 ans, alors qu'il donnait son adhésion à une union de menuisiers à Montréal, M. Arcand fut un syndicaliste ardent et tenace, tant dans l'union neutre, pendant 14 ans, que dans les Syndicats catholiques, dont il fait partie depuis 25 ans.

(Suite à la page 10)

L'évêque actuel du diocèse des Trois-Rivières, un grand ami et protecteur des syndicats.

MGR A.-O. COMTOIS

Histoire d'une convention...

(Suite de la page 5)

Cette déclaration de grève entraînait la suspension de tous les services municipaux. Un quart d'heure plus tard, une équipe de grévistes occupait l'usine de filtration prête à arrêter l'eau à six heures du matin...

Le ministre du Travail intervient

De minuit à 5 heures du matin il y eut activité fébrile tant du côté des grévistes que du côté échevinal.

Le maire ayant averti le ministre du Travail de la déclaration de la grève, il s'ensuivit un échange de téléphone interurbains nombreux aboutissant à une trêve de 24 heures conclue à la demande de M. Gérard Tremblay, sous-ministre.

Conférence au Parlement de Québec

Après une conférence de plusieurs heures en présence des honorables Edgar Rochette et Oscar Drouin, le conseil de ville et les syndicats municipaux acceptèrent un compromis.

Le conseil de ville accepta de signer une convention collective, les syndicats renoncèrent au décret et au boni de vie chère, mais ils obtinrent à peu près les salaires acceptés par le comité d'étude du début. La convention fut rétroactive au premier mars.

En somme, les syndicats municipaux ont gagné sur toute la ligne, mais le majorité du conseil n'a pas cédé du premier coup, elle n'a consenti à se rendre aux suggestions pressantes des ministres Rochette et Drouin que pour éviter une grève.

Celui qui favorisa la fondation des syndicats dans la Mauricie en 1913.

MGR F.-X. CLOUTIER

La fameuse signature

Enfin le 12 mai, devant les officiers des syndicats municipaux et du conseil central, S. Honneur le maire Arthur Rousseau posait la fameuse signature au bas de la convention collective si laborieusement négociée.

Le calme est revenu, une ère de collaboration et de sécurité commence aux Trois-Rivières. Il reste aux syndiqués catholiques de prouver dans le domaine pratique, l'excellence des conventions collectives de travail. Ce qui ne saurait manquer.

Guide Syndical pour la Mauricie

Conseil Central des Syndicats ouvriers Nationaux Catholiques du diocèse des Trois-Rivières. Prés. : Albert Quinty; agent d'affaires : Emile Tellier; secrétaire: Roland Lemire, 983 rue Royale, T. R. Tél. 455 et 3577.

Syndicat N. C. des Employés-Barbiers Coiffeurs Inc.
Prés.: Emilien Grenier — Sec. : Conrad Bazin

Syndicat N. C. des Maîtres-Barbiers Coiffeurs
Prés. : C.-E. Leblanc — Sec. : Normand Boisvert

Syndicat N. C. des Boulangers Inc.
Prés. : Albert Morin — Sec. Lionel Abran

Syndicat N. C. des Briqueteurs, Maçons et Plâtriers Inc.
Prés. : Georges Mayrand — Sec. : Alfred Cossette

Syndicat N. C. des Charpentiers-Menuisiers Inc.
Prés. : Adrien Raymond — Sec. : Dominique Ebacher

Syndicat N. C. des Maîtresses-Coiffeuses des Trois-Rivières et district
Prés. : Mme D. Ricard — Sec. : Mlle Claire Vanasse

Syndicat N. C. des Distributeurs de Pain Inc.
Prés. : Charles Forcier — Sec. : Roger Fréchette

Syndicat N. C. des Electriciens Inc.
Prés. : Almanzar Lemaire — Sec. : Donat Dargis

Syndicat N. C. des Finisseurs de Ciment Inc.
Prés. : Roméo Bergeron — Sec. : Camille Milot

Syndicat N. C. des Fonctionnaires de l'hôtel de ville Inc.
Prés. : Roland Bourdon — Sec. : J.-H. Bettez

Syndicat N. C. des Gantiers
Prés. : Mme Arthur Saillant — Sec. : Mlle Geneviève Pothier

Syndicat N. C. des Gantiers Inc.
Prés. : Edouard Plamondon — Sec. : Emile Laperrière

Syndicat N. C. des Interprofessionnels
Prés. : Paul Savard — Sec. : Alphonse Desbiens

Syndicat N. C. des Journaliers Inc.
Prés. : Albert Gauthier — Sec. : Gérard Lafleur

Syndicat N. C. des Peintres Inc.
Prés. : J.-P. Doucet — Sec. : H.-W. Bourassa

Syndicat N. C. des Plombiers Inc.
Prés. : Maurice Morency — Sec. : Elzéar Lemire

Syndicat N. C. des Policiers et Pompiers Inc.
Prés. : Edgar Desrochers — Sec. : Paul Gendron

Syndicat N. C. des Employés Municipaux Services Extérieurs
Prés. : Eddy Duguay — Sec. : Lionel Poisson

Syndicat N. C. des Employés Municipaux Section de la Traverse
Prés. : Armand Bronillette — Sec. : Antoine Hamelin

Syndicat N. C. des Employés Textile Wabasso
Prés. : François Crête — Sec : Mlle Jeanne d'Arc Gauthier

Syndicat N. C. de l'Industrie du Papier Wayagamack
Prés. : Gaston Vallières — Sec. : Hervé Ladouceur

Syndicat N. C. des Employés des Mines de Red Mill
Prés. . Armand Dumas — Sec. : Lucien Dumas

Syndicat N. C. de l'Industrie de l'Aluminium de Shawinigan
Prés. : Jos. Collins — Sec. : Hervé Pelletier

Syndicat N. C. des Menuisiers-Charpentiers de Shawinigan
Sec. : Napoléon Hamel

Syndicat N. C. de la Pulpe de la Laurentide de Grand'Mère
Prés. : Jeff Désilets — Sec. : Donat Villeneuve

Syndicat N. C. des Employés Municipaux de La Tuque
Prés. : Victor Fortin — Sec. : A. Aldori Dupont

Syndicat N. C. de la Pulpe de La Tuque
Prés. : Léon Gervais

Federal 5-10-15c to $1.00 Stores Limited
268 DES ECORES — TROIS-RIVIERES

Tél. 1230-1231
Avec les hommages de
Uld. Carignan Enrg.
EPICERIES
1540 BORDEAUX - - TROIS-RIVIERES

Hommages de
Balcer Glove Mfg. Co.
TROIS-RIVIERES

Tél. Magasin : 93
Hommages de
J.-B. LORANGER
QUINCAILLIER — Gros et détail
300 rue Des Forges - TROIS-RIVIERES
Succursale : CAP-DE-LA-MADELEINE

Syndicats de la Mauricie

(Suite de la page 9)

Au cours de sa vie d'unioniste, M. Narcisse Arcand a participé à plusieurs grèves; l'une lors de la construction d'un des plus gros édifices de la rue Sainte-Catherine à Montréal, une autre à la Shipyard ici aux Trois-Rivières.

Il fit partie de plusieurs délégations auprès du gouvernement provincial (cabinet Taschereau) alors que la législation ouvrière en était à ses premiers échelons. La loi des Syndicats professionnels était un jalon d'avant-poste dans ce domaine.

M. Arcand fut un des artisans de la fondation d'une caisse mortuaire en vertu de laquelle la famille d'un membre en règle bénéficie d'une assurance de $350 advenant son décès.

Le Syndicat des charpentiers-menuisiers, dont il est membre, versa une très large somme à ce fonds mortuaire pour en poser les bases.

M. Thomas Aubry

Trifluvien de naissance, M. Aubry actuellement âgé de 64 ans, a passé 46 années de sa vie à l'emploi de MM. Mathias, Eugène et Henri Balcer, manufacturiers de gants.

M. Aubry fut un fondateur du mouvement en 1913. "L'impression fut profonde, dit-il, lorsqu'à cette date on vit Son Exc. Mgr Cloutier occuper la chaire de la cathédrale pour donner ses fameux sermons sur l'Encyclique Rerum Novarum et l'organisation professionnelle.

L'une des plus vieilles unions catholiques fut celle des gantiers dont M. Arthur Duval fut le premier président. Elle groupait les ouvriers des manufactures Balcer Ryan, Acme. M. Aubry commença à travailler sur la rue Notre-Dame, à l'endroit qu'occupe actuellement la Banque de Montréal, puis rue Hertel et enfin depuis 1925 dans la bâtisse municipale où Balcer Glove s'installa. Il fut presque toujours l'un des principaux négociateurs des contrats particuliers qui étaient conclus avant qu'existent les conventions collectives de travail; la tâche fut toujours facile, car en janvier de chaque année les patrons, MM. Balcer, recevaient avec civilité les délégués de leurs employés pour discuter avec eux les échelles de salaires.

M. Aubry prit part aux Congrès de Chicoutimi, de Hull et des Trois-Rivières et à plusieurs délégations à Montréal toujours pour les gantiers.

Il fut président du Conseil central en 1937. Il dut démissionner avant la fin de son terme lors de sa nomination comme membre de l'Office des Salaires raisonnables où il siégea pendant trois ans.

M. Aubry nous dit que l'expérience qu'il puisa dans les rangs des Syndicats catholiques lui fut d'une utilité inappréciable pour l'exercice des fonctions de membre de l'Office.

M. H.-P. Robert

M. Robert est contremaître à l'atelier d'imprimerie du St. Maurice Valley Chronicle. Trifluvien de naissance, il a toujours travaillé aux Trois-Rivières, a été l'un des fondateurs du syndicat de l'imprimerie et a contribué à l'établissement d'une convention collective en 1936 (Montréal et 100 milles de rayon).

Comme directeur de la Fédération de l'imprimerie, M. Robert a maintes fois siégé au Bureau fédéral à Québec et à Montréal. M. Robert occupait le fauteuil présidentiel du Conseil central en 1937. Cette année-là il collabora à l'organisation ouvrière à Shawinigan, dans l'industrie de l'aluminium, Shawinigan Chemicals et Textile de la Wabasso.

M. Jos. Corriveau

M. Jos. Corriveau, arrivé aux Trois-Rivières en 1920, pratiqua d'abord le métier de peintre à la Shipyard puis à la Tidewater, il entra au service de la Wayagamack comme faiseur de papier en 1922. En avril 1937 il se fondait un Syndicat des employés de la Wayagamack dont les premiers succès augure bien pour l'avenir M. Corriveau fut vice-président de la Fédération de la pulpe durant trois ans.

M. Albert Quinty

Le président actuel du Conseil central est M. Albert Quinty. Né à Saint-Germain de Grantham, M. Quinty est âgé de 48 ans, il est faiseur de papier à la Wayagamack depuis 1919. Il fut pendant deux ans président du Syndicat des papetiers de cette usine. Il a été élu président du Conseil central en décembre 1941. M. Quinty est un fervent de toutes les questions sociales; il est appelé à rendre de grands services à la classe ouvrière de son milieu.

Vulgarisateurs des Encycliques

A la suite de NN. SS. les Evêques et de nos prêtres, les Syndicats furent les vulgarisateurs des encycliques sociales Rerum Novarum, Quadragesimo Anno et Divini Redemptoris. Nous avons vu comment Rerum Novarum avait constitué le fonds des conférences de Mgr F.-X. Cloutier, lors de la fondation des Corporations ouvrières catholiques (ancien nom des Syndicats.)

Le 15 mai 1931, S. S. Pie XI réitérait en les commentant dans Quadragesimo Anno, les enseignements du Pape Léon XIII.

En mars 1937 le Saint Père publiait Divini Redemptoris sur le communisme athée. Il insistait sur les remèdes déjà proposées dans Quadragesimo Anno. 1. l'intervention de l'Eglise, soit la rénovation de la vie privée et publique. 2. l'intervention de l'Etat dans son véritable rôle, soit diriger, surveiller, stimuler, contenir selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité; 3. l'intervention des intéressés eux-mêmes, soit l'organisation professionnelle (Syndicats).

Les Syndicats catholiques ont propagé, surtout parmi la classe ouvrière, la doctrine sociale de l'Eglise par tous les moyens possibles: Cercles d'études dans chaque ville de la région; journées syndicales, articles, tracts, publications de l'E.S.P., élèves aux sessions intensives de formation sociale de Vaudreuil, auditeurs en groupes organisés aux semaines sociales de l'E.S.P., dont il fut tenu une session aux Trois-Rivières.

Les réalisations des Syndicats catholiques en notre région, contrats de travail conventions collectives, hausse du standard de traitement des ouvriers, assurances syndicales, collaboration entre les travailleurs et les patrons, rapprochement permanent établi entre eux par les comités conjoints, primauté donnée au spirituel dans les assemblées, négociations, conventions, etc., tout cela c'est l'application des encycliques pontificales dans ce qu'il y a de plus tangible.

Ses bons effets

Les Syndicats, chaque fois que l'occasion leur est offerte, au cours des négociations collectives et de la rédaction des contrats, font entrer en ligne de compte des considérations de sécurité, d'hygiène et de service public. Par exemple, dans la convention des barbiers ils stipuleront un cours d'hygiène de six mois pour les apprentis afin que lorsque cet ouvrier aura fini son apprentissage il ait acquis des notions d'hygiène suffisantes pour la protection du public. Le Syndicat des plombiers, pour un autre exemple, collaborera avec l'unité sanitaire pour obtenir des inspections de la plomberie dans tous les foyers pour la protection de la santé publique.

Partout et toujours, les Syndicats catholiques, par leurs conventions collectives et par leur collaboration avec l'Ecole Technique, ont contribué à améliorer la compétence professionnelle de chaque homme de métier afin d'assurer à la population le maximum de satisfaclion.

Les Syndicats de la région ont apporté leur pierre dans la construction de la législation sociale ouvrière. En effet chaque année nos locaux envoient 15 à 20 des délégués au congrès de la C.T.C.C., assises importantes où s'élaborent les projets de lois ou les amendements aux lois existantes qui seront proposés aux gouvernements par la suite.

Dans l'intérêt des masses ouvrières et de toute la population, les Syndicats se sont occupés et s'occupent d'une foule de questions: observance du dimanche, interdiction de l'entrée des enfants aux théâtres, retraites fermées, tempérance et abstinence (cercles Lacordaire), hygiène, sécurité, orientation et compétence professionnelle, colonisation, placement des ouvriers, démolition des taudis, diminution des taux d'électricité, travaux de chômage, carte d'identité obligatoire, conseil économique, éducation civique, célébrations de fêtes historiques, caisses populaires, coopératives de consommation, enquêtes, études et propagande en faveur de la législation sociale, célébration de la Fête du travail pour proclamer les droits et la dignité du travail manuel.

Le corporatisme

"Une saine prospérité doit se baser sur les vrais principes d'un corporatisme sain qui respecte la hiérarchie sociale nécessaire." (Quadragesimo Anno)

La grande préoccupation des Syndicats catholiques est actuellement la préparation à l'avènement du **Corporatisme**, seul moyen d'adapter les principes de la reconstruction de l'ordre social aux exigences du temps présent.

ANTONIO GARNEAU, C. R.
AVOCAT ET PROCUREUR
GARNEAU & CARIGNAN
276 ouest, rue St-Jacques - Tél. HA. 5111 - Montréal

ACME
TRADE MARK
GANTERIE
Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises
Costumes pour le sport,
etc., etc,
Acme Glove Works Limited
MONTREAL
Fabrique à Montréal, Joliette, Lorettevi..e et St-Tite

Remerciements

Il me fait plaisir de venir remercier toutes les personnes qui ont bien voulu m'aider dans la préparation de ces quelques pages sur les Syndicats des Trois-Rivières.

A MM. Emile Tellier et Roland Lemire, j'offre l'expression de ma gratitude pour tous les services rendus lors de mon séjour aux Trois-Rivières et en particulier pour la composition des intéressants articles de ce numéro spécial sur la Mauricie.

Merci à nos annonceurs pour la générosité envers notre journal.

Sur l'enclume

(Suite de la 1ère page)

n'ont-ils pas été assez longtemps des porteurs d'eau, faut-il maintenant les faire passer pour des "porte-paniers"?

Hitler et l'union internationale?

Nos chefs internationaux se proclament "bons catholiques". Ils devraient alors savoir que le prêtre, dans l'exercice de son ministère, prédication, administration des sacrements, relève de son évêque, du Pape, de l'Eglise.

Si donc les fidèles croient avoir raison de se plaindre de certains prêtres, soit parce que ces derniers mettent les catholiques en garde contre les unions neutres internationales, soit parce qu'ils les "menacent de refus des derniers sacrements s'ils n'abandonnent pas l'internationale", ce n'est pas à l'Etat qu'il faut s'adresser, mais aux évêques, au Pape.

Certains unionistes, au contact des chefs américains, auraient-ils déjà oublié leur petit catéchisme? Pourquoi alors vont-ils se plaindre des prêtres catholiques devant les représentants de l'autorité civile. Ces "bons catholiques" voudraient-ils que l'Eglise, dans l'exercice de sa mission, dans l'administration des sacrements, soit responsable à l'Etat? Seraient-ils des nazistes sans le savoir? Ou, encore, des stalinistes qui s'ignorent?

Si Hitler, après la guerre, est du nombre des immigrants en Amérique, en quête d'une "job", il pourra, sans changer ses idées, entrer dans l'internationale et y trouver des amis...

Que c'est beau l'internationale, il y a de la place pour tout le monde!

S'entendre d'abord entre Canadiens; pourquoi pas?

GASTON GIBEAULT
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3 rue Préfontaine

Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs

Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.
ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Les activités de nos Syndicats

par J.-E.-A. PIN

Nouveaux officiers

Le Syndicat du Tricot Inc. de Saint-Hyacinthe vient de procéder à l'élection de ses officiers pour le prochain terme, avec le résultat suivant: président, Georges Michon; vice-président, Uldéric Pion; sec.-arch., Léonard Pion; trésorier, Aimé Claing; directeurs: MM. Georgse Patenaude, Léon Chauvin; directrices: Mlles Laurette Maranda, Thérèse Desrosiers et Marie-Reine Dansereau.

M. l'abbé Roland Frigon, du séminaire, est l'aumônier du syndicat.

* * *

Pour estimer le travail à sa juste valeur et lui attribuer une exacte rémunération, il faut prendre en considération le caractère à la fois individuel et social du travail.

Cordonniers en campagne

Le Syndicat des travailleurs en chaussures de Montréal poursuit avec un élan vraiment bon à assurer le succès de la vaste campagne de propagande et d'éducation parmi les 7,000 ouvriers et ouvrières de l'industrie de la chaussure de Montréal.

Ces assemblées, qui ont lieu chaque mercredi soir et certains dimanches, réunissent les travailleurs et travailleuses de la chaussure mais pas en un assez grand nombre. Les questions que les orateurs venus en aide aux officiers du syndicat traitent, ont une importance capitale.

MM. Lorenzo Lacroix, président du syndicat, et Ernest St-Amand, le chargé d'affaires, et M. Alphonse Roberge, président de la Fédération de la chaussure, déploient un zèle, une ardeur à la tâche digne de tous les éloges.

Les sujets étudiés durant la campagne ont trait à certains amendements à apporter à la convention collective de travail. Qu'on juge de leur importance: fixation des heures de travail dans la convention; contrat à la pièce au lieu du contrat à l'heure, prix de pièce pour chaussure militaire dans toute la province, boni de vie chère en proportion des autres métiers, etc.

Les cordonniers du Québec sont intéressés à ce que la prochaine convention soit la plus acceptable encore conclue.

Dans le vêtement

L'Union Nationale du Vêtement, de Montréal, poursuit, avec une allure qui résiste aux moins enthousiastes, ses belles activités profitables aux membres des trois sections de l'union: la robe, la chemise et la fourrure.

Officiers généraux de l'Union et ceux des trois sections travaillent avec un ensemble qui assure des succès surprenants. Les conditions de travail, les heures et les salaires sont particulièrement surveillés et rien n'est laissé en suspens quand il s'agit de la protection des intérêts professionnels des membres.

Grâce à la généreuse collaboration des membres, les officiers peuvent voir à tout avec succès et aux services sociaux établis et qui rendent de si précieux services aux membres. Ces services sont: coopérative d'achat, dispensaire, visites aux malades, camps de vacances, cercle d'études et visites industrielles.

Bravo! membres des trois sections de l'union, votre exemple est un stimulant pour d'autres groupes de syndiqués.

* * *

Un journal est un ami. Chaque mois nous recevons sa visite. Il se glisse dans notre maison, sûr d'être bien accueilli quand il arrive et regretté quand il nous manque.

Ce journal, c'est "Le Travail" et nous l'aimons; il est une douce habitude contractée au profit de notre intelligence, de notre distraction et de notre juste curiosité.

Aux Trois-Rivières

Dans son rapport des activités du mouvement syndical, à la dernière réunion du conseil central, M. Emile Tellier a déclaré que les Syndicats catholiques avaient depuis toujours cherché à améliorer le sort de la classe ouvrière tout en évitant les grèves. "Une grève récente, dit-il, a démontré la puissance des ouvriers syndiqués. Les Syndicats ont acquis cette force depuis longtemps déjà sans recourir aux gestes de violence. Il est malheureux que notre oeuvre de collaboration et de saine réglementation en faveur des travailleurs ait été sous-estimée en de trop nombreux milieux. Somme toute, les syndicats municipaux ont obtenu de précieux avantages par la convention collective signée il y a une semaine. J'attire l'attention, dit-il, sur les quinze jours de vacances dont bénéficieront tous les employés, le crédit cumulatif d'un jour par mois pour le congé, de maladie, augmentation de salaires, congés bimensuels pour les constables et les pompiers et en général une plus grande sécurité pour les serviteurs".

* * *

Justifiés dans les circonstances exceptionnelles, les impôts trop élevés sur les successions ébranlent le principe de la propriété, se distinguent à peine des confiscations et contrarient la formation de réserves nationales.

Le coût de la vie

Le Conseil central des Syndicats nationaux catholiques de Saint-Hyacinthe, entreprendra ces jours-ci une enquête générale sur le coût de la vie à Saint-Hyacinthe, à la demande de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. L'enquête portera spécialement sur la viande, l'épicerie, les fruits et légumes, le bois, le charbon, les loyers, etc. L'augmentation continuelle du coût de la vie provoque des plaintes dans les milieux ouvriers.

Depuis un certain temps, souligne-t-on, le prix de vente des denrées, vêtements, etc., aurait doublé celui de 1939. Le travail des enquêteurs commencera cette semaine. Le Conseil central demande aux citoyens de Saint-Hyacinthe de lui faire parvenir, au no 1895 rue Girouard, les factures anciennes et récentes qu'ils ont en leur possession. A sa dernière réunion, le conseil a pris connaissance des plaintes de ses membres contre la suppression des taux fixes d'éclairage à l'électricité. Il enquêtera sur cette affaire et préparera un rapport qui sera soumis aux autorités compétentes. Cette question sera discutée au congrès général de la C.T.C.C., en septembre prochain, à Granby .

* * *

Ouvriers syndiqués de la Province de Québec songez donc au devoir impérieux à remplir: donner aux officiers toute la collaboration qui triomphe des difficultés qui, en maints cas, découragent les plus enthousiastes et ralentissent la marche en avant de nos syndicats professionnels.

Dans Rimouski

Nous annoncions la semaine dernière dans notre chronique syndicale que les nouvelles au sujet de l'augmentation des salaires, étaient des plus satisfaisantes, bien qu'il se soit produit quelques changements depuis, nous pouvons affirmer que la partie n'est pas perdue et nous demandons à tous les employés de prendre patience, car nous avons en mains tous les renseignements nécessaires pour mener à bonne fin le travail entrepris.

Mardi, les délégués des Syndicats de Rimouski et Priceville obtenaient une entrevue conjointe avec les représentants de la compagnie auprès du Conseil régional du travail au parlement à Québec. Cette entrevue n'ayant pas permis au Conseil de prendre une décision finale, nous sommes cependant positifs que nous pouvons encore obtenir quelque chose et nous comptons sur votre appui unanime pour mener cette chose à bonne fin.

Que les intéressés ne se découragent pas et n'agissent pas de manière à nous empêcher d'obtenir les résultats désirés. Les Syndicats catholiques de Rimouski et Priceville sont absolument opposés à toute grève et nous maintenons notre décision.

Une enquête est ouverte par le Conseil régional afin de s'assurer si notre base de comparaison était en force au 15 novembre 1941, c'est notre opinion. Confiance donc, car nous croyons que d'ici à un mois, la chose sera complètement réglée et chacun obtiendra alors l'augmentation obtenue à partir de la date d'ouverture des moulins à scie. (Communiqué)

Soirée syndicale

Ces jours derniers, dans un but de propagande syndicale, eut lieu en la salle de l'hôtel de ville de Ste-Agathe des Monts, une soirée publique organisée par le Syndicat catholique de la construction. Cette soirée, qui débuta par un souper de succulentes fèves au lard, était sous la présidence d'honneur conjointe de Mgr J.-B. Bazinet, P.D., V.E., et de M. le maire Georges Liboiron. A la table d'honneur, on remarquait également M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général des Syndicats catholiques et nationaux; MM. J.-E. Foucault, gérant du secrétariat des syndicats; E.-A. La Caire, organisateur général; O. Filion, président de la Fédération des métiers et du bâtiment; M. Isidore Guindon, M. et Mme Gaston Gibeault, président de la Chambre de commerce; le Dr V. Charbonneau, M. et Mme H. Monette, M. et Mme Albert Brien, M. et Mme Emile L'Allier, M. et Mme Ernest Lortie, M. et Mme H. Cyr, M. et Mme Yves Lamarche, M. Raymond Guindon, M. l'abbé Edouard Léonard, aumônier du syndicat et autres. Après le souper il y eut de courtes mais instructives causeries. L'abbé Jean Bertrand, Mgr J.-B. Bazinet, MM. LaCaire, Foucault, Filion, ainsi que M. le maire G. Liboiron et le présiden tde la Chambre de commerce, Me Gaston Gibeault, dirent quelques mots.

Les maîtres-barbiers

Le Syndicat des Maîtres-Barbiers et Coiffeurs de Québec continue avec un vrai succès ses activités, lesquelles rendent les assemblées on ne peut plus intéressantes.

Au cours d'une récente assemblée, lecture fut faite d'une lettre de l'hon. ministre de la Justice et d'une autre de la Commission de l'assurance-chômage, promettant que rien ne sera négligé pour que le paiement des prestations soient payées sans délai.

Le comité spécial chargé d'organiser sans délai et le mieux possible l'achat en commun des produits et accessoires nécessaires et même indispensables aux barbiers et coiffeurs, fait des progrès encourageants dans son travail. Déjà les fournisseurs s'intéressent au projet et font des avances qui seront profitables aux barbiers comme aussi aux fournisseurs dont le chiffre d'affaires augmentera.

Le comité d'enquête a fait les démarches nécessaires au bureau du rationnement au sujet de la rareté et de la hausse des produits et accessoires de barbiers et coiffeurs et une documentation très intéressante fut fournie audit bureau de rationnement.

Des démarches ont été faites à l'hôpital de l'Enfant-Jésus et à l'hôpital St-François-d'Assise afin de solutionner le problème d'hospitalisation des membres du syndicat. Les perspectives sont encourageantes.

Les membres furent appelés à étudier maints sujets: la constitution de la Fédération des barbiers et coiffeurs de la province; le recrutement de nouveaux membres; la question d'un système d'apprentissage à être soumis au prochain congrès de la fédération; adoption de résolutions de sympathies à MM. J.-L. Houle et A. Dechêne, à l'occasion du décès du père de M. Houle, et de la femme de M. Dechêne.

Un Syndicat catholique de l'aluminium à La Tuque

Un nouveau syndicat catholique vient d'être fondé à la Tuque. Il s'agit des employés de

(Suite à la page douze)

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE — MASONITE, TEN TEST, BEAVER BOARD — Coin Papineau et De Montigny, Téléphone : CH. 1300, Montréal

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest, Montréal

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et Conditions de Travail

- Loi de la convention collective
- Loi du salaire minimum
- Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
- Service de conciliation et d'arbitrage
- Loi du repos hebdomadaire.

Sécurité

- Loi des établissements industriels et commerciaux
- Loi des édifices publics
- Loi des paratonnerres
- Loi des mécaniciens de machines fixes
- Loi des appareils sous pression
- Loi des mécaniciens en tuyauterie.

Prévoyance sociale

- Loi des accidents du travail
- Service de placement provincial
- Loi des pensions aux aveugles de Québec
- Loi de l'assistance aux nécessiteuses.

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R., Ministre

Gérard TREMBLAY, Sous-ministre

J. O'Connell MAHER, Directeur des Services.

Activités

(Suite de la page 11)

l'Aluminum Company of Canada. La majorité des employés de la compagnie ont donné leur adhésion à ce mouvement.

La réunion de fondation s'est tenue sous la présidence de M. Léon Gervais, président du syndicat de la pulpe et du papier de La Tuque.

M. l'abbé Gaudet, aumônier des syndicats de la Tuque, prononça une courte allocution et encouragea vivement les ouvriers à s'unir dans les cadres du syndicalisme catholique.

Les officiers élus sont: MM. Ivan Kègle, président; Ls.-Jos. Tremblay, vice-prés.; Maurice Pagé, secrétaire; Réal Chartrand, trésorier; Jos. Harvey, gardien; Roland Tremblay, sentinelle.

Succès des syndiqués de Shawinigan

Les syndiqués de l'aluminium de Shawinigan viennent d'obtenir un beau succès. Ils ont réussi à décrocher des rajustements et des augmentations de salaires à leur contrat collectif de travail dans une proportion de 8% et dans certains 10% et même plus.

Cet heureux événement est le résultat d'un travail acharné de près d'une année.

Les syndiqués ont mené une enquête sur le coût de la vie dans leur ville de Shawinigan et sur les salaires payés dans le district pouvant servir de termes de comparaisons avec l'échelle en vigueur dans cette usine.

Il a même fallu une délégation au Conseil régional du travail à Québec pour obtenir des réponses favorables de la part de la compagnie et du gouvernement.

Les confrères Jos. Collins, Hervé Pelletier, Art. Guay, G. Godin, H. Thibault, W. Bourque, etc.

Contrat avec la Brown Corporation de La Tuque

Le Syndicat national des employés de la pulpe, de La Tuque, vient de conclure un contrat avec la compagnie Brown Corporation. Cette convention couronne les efforts d'un groupe d'officiers admirables dans la persévérance à négocier en vue d'une entente collective. Voici quelques noms des principaux artisans de ce contrat: MM. Léon Gervais, L.-P.-C. Tremblay, J.-O. Arseneault, et quelques autres apôtres sincères du syndicalisme.

On a arrêté des clauses précieuses pour les ouvriers relativement aux vacances, aux heures de travail, aux salaires.

Congrès du Bâtiment

M. Osias Filion, président de la Fédération du bâtiment, nous prie d'attirer l'attention des officiers et des membres des syndicats des métiers de la construction affiliés que le congrès de la fédération sera tenu à Granby, les 17 et 18 septembre prochain.

On est prié de se hâter d'envoyer au secrétaire de la fédération, M. J.-B. Delisle, à 1231 est, Demontigny, les résolutions qui devront être étudiées au cours du congrès. Il ne s'agit pas tant d'envoyer de très nombreuses résolutions que de viser à l'intérêt qu'elles doivent soulever pour le bien général de la fédération et de ses syndicats affiliés.

Les résolutions doivent parvenir au secrétaire un mois avant l'ouverture du congrès, qui devrait être l'un des plus intéressants encore tenus par la fédération.

VOUS DEVEZ FAIRE VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔT SUR LE REVENU POUR 1942 AU PLUS TARD LE 30 JUIN

...Si vous étiez CELIBATAIRE et si votre revenu net a dépassé $660.00
vous étiez MARIE et si votre revenu net a dépassé $1200.00

Les Formules d'Impôt sur le Revenu pour 1942 sont prêtes. Votre employeur vous en fournira probablement . . . sinon adressez-vous à votre bureau de poste ou au bureau de l'inspecteur de district de l'Impôt sur le Revenu.

Les dollars que vous payez en impôts sur le revenu valent plus que de simples dollars . . . ce sont les dollars de la Victoire . . . les dollars indispensables pour gagner la guerre. L'impôt sur le revenu est équitable pour tous. Chacun est taxé selon ses moyens.

D'après le nouveau mode de paiement en vigueur cette année, vous acquittez vos impôts au fur et à mesure, grâce à la réduction de l'impôt de 1942.

Ainsi, la plupart auront payé une grande partie de leur impôt réduit, au moyen des déductions ou des versements périodiques effectués à l'égard de 1942. Le tiers du solde devra être payé au plus tard le 30 juin et le reste — le ou avant le 31 décembre 1943.

Rappelez-vous que . . . en remplissant votre formule d'impôt sur le revenu et en payant tout ce que vous devez, vous établissez votre droit au remboursement, après la guerre, de la portion d'Epargne Obligatoire de votre impôt.

Plus de 2,000,000 de Canadiens feront leur déclaration et paieront leurs impôts . . . hâtez-vous! Si vous retardez, la maladie ou des circonstances imprévues pourraient vous empêcher de le faire à la date fixée. Afin d'éviter les sanctions, remettez votre déclaration **immédiatement.**

DEMANDEZ VOS FORMULES DES MAINTENANT ET RETOURNEZ-LES AU PLUS TOT

Si votre revenu n'a pas dépassé $3000, utilisez deux (2) exemplaires de la **formule T.1-Spéciale.**
C'est une nouvelle formule simplifiée facile à comprendre et à remplir.

Si votre revenu a dépassé $3000, utilisez trois (3) exemplaires de la **formule T.1-Générale.**

AUX EMPLOYEURS

Avez-vous remis à vos employés le duplicata de la bande T.4 que vous avez remplie, le ou avant le 31 mai, en même temps que la formule T.4-1942? Ces bandes établissent le montant de leurs salaires et de leurs déductions d'impôt pour 1942.

DOMINION DU CANADA—MINISTERE DU REVENU NATIONAL

DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Le Ministre du Revenu National,
COLIN GIBSON

Le Commissaire de l'Impôt sur le Revenu,
C. FRASER ELLIOTT

Tannerie : 4900, rue Iberville
Daoust, Lalonde & Cie, Ltée
MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS
Bureau et fabrique :
939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

Nos Industries de guerre
ONT GRAND BESOIN DE VOS VIEUX CLICHES !
Pour tous renseignements adressez-vous à
La Photogravure Nationale Limitée
282 ouest, rue Ontario, Montréal Téléphone : BElair 3984

Tél. : FR. 0117
HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUDE, prop.
Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. J. Joubert LIMITÉE

Monty, Gagnon & Monty
POMPES FUNEBRES — SALONS MORTUAIRES
1926 Plessis — AM. 8900
SERVICE D'AMBULANCES — 4156 Adam — AM. 3733